



# LE CHASSEUR ARDÉCHOIS

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDÈCHE

N°112 - 1er semestre 2023



## Petit Gibier

La perdrix  
rouge

---

page 10

## Chasser !

Le permis  
de chasser

---

page 30

## Grand Gibier

Les bilans  
sanglier, chevreuil,  
cerf

---

page 22 à 27

**INDEMNISATIONS DES DÉGATS DE GRAND GIBIER** page 15 à 21

## CONGRÈS 2023 DE LA FDC 07

SAMEDI 15 AVRIL À 9 H À LE POUZIN GYMNASSE RICHARDSON COMPLEXE LILI MOINS

Le congrès sera diffusé en direct sur « l'intranet » de votre fédération.

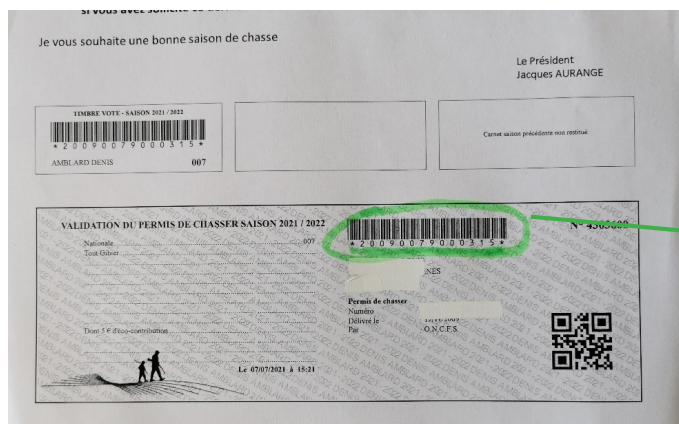
Vous pourrez voter en ligne ! Que vous soyez détenteur de droit de chasse ou chasseur !

Pour le suivre en direct :

Connectez vous sur votre espace personnel (comme pour prendre votre validation, ou vous inscrire à la « formation décennale ») :

Identifiant : votre numéro de « guichet unique »,

et votre mot de passe : votre date de naissance au format : 01/01/0101



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche

Espace Adhérents

Connexion

Accès à votre Espace Adhérents

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche, espace réservé aux chasseurs et aux responsables de territoire Fédération, dès que vous vous serez authentifié au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour un accès chasseur : l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

Pour un accès responsable de territoire : votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier ou par mail.

Cet espace est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous devez présenter en par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation !

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié ?

Numéro d'identifiant à placer ici

Votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA à placer ici

## UN ÉNORME SANGLIER PRÉLEVÉ À MONTREAL



Les chasseurs de la petite commune de MONTREAL (à côté de LARGENTIERE) n'en reviennent toujours pas !

Ils ont prélevé le 1<sup>er</sup> octobre dernier certainement un des plus gros sangliers jamais prélevé en Ardèche.

161 Kg à la pesée !

Bravo à Noël D. et à toute l'équipe de l'ACCA de MONTREAL pour ce magnifique sanglier très bien armé.



161 Kg à la pesée ! Un record ! (Photos ACCA MONTREAL)

# LE MOT DU PRÉSIDENT

J'ai participé le mois dernier à la réunion de la fédération régionale des chasseurs AURA où Willy SCHRAEN, Président national, est venu expliquer la position de la fédération nationale sur les très nombreux sujets d'actualité. J'en détaillerai un plus particulièrement, celui qui concerne, encore une fois l'espèce sanglier.



Le 1 mars 2023 un protocole d'accord concernant la gestion du sanglier et l'indemnisation des dégâts a été signé par Willy SCHRAEN, président de la FNC, Bélangère COUILLARD, secrétaire d'état chargée de l'écologie et Marc FESNEAU, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Ce protocole prévoit la prise en charge exceptionnelle pour la récolte 2022 et à hauteur de 20 millions d'euros par l'état du surcoût (augmentation des prix des denrées) pesant sur les FDC par rapport aux barèmes des dégâts de 2021, surcoûts dûs en grande partie à la crise Ukrainienne.

Ce protocole d'envergure nationale prévoit de nombreuses mesures dont la mise en place d'une contribution territoriale des territoires pour le paiement des dégâts.

Cette contribution est déjà mise en place par de nombreuses fédérations, dont la nôtre !

Ce protocole vise aussi à moderniser le système actuel d'indemnisation des dégâts, les méthodes et moyens mis en place dans les départements pour suivre en temps réels les différents

indicateurs de tableau de chasse, d'importance des dégâts... Il s'agit d'une aide à la réforme structurelle (plan de résilience non reconduit pour l'instant pour l'année 2023), une enveloppe de 60 millions d'euros sur 3 ans est ouverte à la fédération nationale et aux fédérations régionales ou départementales de chasseurs.

De nouvelles mesures réglementaires sont aussi à intégrer à ce protocole. Les préfets pourront ainsi intégrer, après une écriture qui reste à définir :

- Des possibilités d'utiliser la chevrotine pour le tir du sanglier en battue à courte distance,
- Dans les départements où le besoin se fait sentir, de mobiliser plus facilement les lieutenants de louveterie, encadrant en tant que de besoin, des chasseurs en lien avec le(s) détenteur(s) de droit de chasse pour des tirs de nuit.
- D'autoriser le tir à poste fixe sur des points d'appâtage du sanglier,
- D'imposer différentes précisions dans les SDGC quant à la mise en place de l'agraine de dissuasion
- D'augmenter, en cas de nécessité, les possibilités de protection des cultures par des extensions adaptées de la période de chasse (Avril - mai),
- Faciliter les prélèvements de sangliers en permettant, en cas de nécessité, le tir autour des parcelles agricoles en cours de récolte,

...  
Ces nouvelles mesures nécessiteront un appui réglementaire de l'Etat.

Enfin, Willy SCHRAEN a signé l'accord avec le monde agricole représenté par l'ensemble des syndicats agricoles et Chambres d'Agriculture de France (Christiane LAMBERT, Présidente de la FNSEA, Thierry CHALMIN, représentant de Chambres d'agriculture de France, Véronique LE FLOC'H, Présidente de la Coordination Rurale, Nicolas GIROD, porte-parole de la Confédération Paysanne).

L'objectif de ces accords est de réduire de 20 à 30 %, d'ici 3 ans, les surfaces de dégâts de sanglier au niveau national.

Toutes ces dispositions font « froid dans le dos » ! Elles arrivent car, au niveau national, le problème du sanglier et des nuisances occasionnées perdurent. Certains départements tardent effectivement à prendre des mesures efficaces telles que nous l'avons déjà fait : responsabilisation et prise en charge des dégâts à l'échelle des territoires, forte mobilisation des chasseurs dans la prévention des dégâts par la pose de protection, et surtout... chasse adaptée aux circonstances avec de plus en plus d'ACCA qui chassent en janvier et février, et même mars cette année !

Force est de constater que nous avons moins de difficultés en Ardèche que dans nombre d'autres départements !

A très vite, pour celles et ceux que je croiserai à notre congrès dans quelques jours,

Votre Président  
**Jacques AURANGE**

Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Ardèche



[www.chasseardeche.fr](http://www.chasseardeche.fr)

## Le chasseur ardéchois

Journal semestriel n°112 de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche  
L'escrinet - 07200 Saint-Étienne-de-Boulogne  
Tél. 04 75 87 88 20  
Guichet unique : tél. 04 75 87 88 31  
e-mail : [fdc07@fdc07.fr](mailto:fdc07@fdc07.fr)  
Site internet : [www.fc07.fr](http://www.fc07.fr)

Directeur de la publication : Jacques Aurange  
Rédaction : Commission communication  
Crédit photos : service technique FDC/Bernard Bellon  
Pixabay - @vladimircech Freepik  
Couverture : FNC - Dominique Gest  
Dépôt légal : 1er semestre 2023  
© Agence GFCOM : 04 90 30 65 90



## SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

### INFORMATION DE LA PRÉFECTURE 07

Les permanences mises en place par la préfecture depuis avril 2022 (qui se déroulaient les mercredis à la préfecture et les vendredis à la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche) dans le cadre de l'accompagnement de proximité pour aider les chasseurs détenteurs d'armes à la création de leur compte SIA, ont cessé depuis le 31 mars 2023.



Les détenteurs sont invités à poursuivre eux-mêmes leur démarche de création de compte SIA en ligne

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

ou par l'intermédiaire des armuriers qui proposent ce service.

## FÉLICITATIONS À GABRIELLA !



Nouvelle chasseuse ayant obtenu son permis de chasser en juillet 2022 pour ce joli sanglier prélevé.

Un beau mâle avoisinant les 120Kg à la pesée !

De quoi faire rêver des chasseurs qui depuis de nombreuses années n'ont jamais vu un tel sanglier.

Merci Gabriella pour ce cliché !

## ZONE HUMIDE DE SAINT CYR, LES TRAVAUX CONTINUENT LE RÔLE DU CHASSEUR EST INCONTOURNABLE

En France, on estime que plus de 50 % des zones humides ont disparu depuis les années 60. Les conséquences sont importantes tant sur la biodiversité que sur la ressource en eau douce.

Dans un article du chasseur Ardéchois N°107 page 31, nous avons évoqué les actions déployées par la FDC et des chasseurs locaux pour l'aménagement et la conservation d'une zone humide à St Cyr, à côté d'ANNONAY.

Les interventions avaient pour objectif d'améliorer les fonctionnalités écologiques de cette zone de 1.5 ha environ. Les surfaces en eau ont été augmentées, les berges adoucies, la roselière entretenue et le déversoir a été aménagé pour permettre le maintien d'un bon niveau d'eau même en période estivale.

Au nord de cette roselière, des peupliers avaient été implantés par les exploitants il y a plusieurs décennies sur une prairie humide. Cette plantation a impacté tous les atouts environnementaux de cet habitat très spécifique. En 2022, à la suite de l'exploitation des peupliers, les chasseurs (avec l'accord des propriétaires) ont souhaité restaurer la prairie humide. Une fois récoltés, les peupliers ont été dessouchés. Les souches ont été stockées en bordure du site pour permettre l'accueil de Lapins de garenne, de hérissons, d'insectes... Ensuite, la parcelle a été nivelée pour faciliter la répartition de l'eau venue de l'amont.

Après les pluies automnales, 20 élèves de la Maison Familiale et Rurale de Mondy accompagnés par un technicien de la FDC07 et un professionnel du Syndicat des 3 rivières, ont créé des mini-seuils permettant une parfaite répartition de l'eau sur l'ensemble de la parcelle de 0.5 ha.

Désormais le site va être entretenu par le pâturage de bovins. En 2023, des travaux d'amélioration de la zone en eau vont encore être conduits et une haie champêtre va être implantée en bordure du site. Sarcelle, Colvert, Bécassines et autres espèces sauvages ont désormais le gîte et le couvert.



Vue partielle de la prairie en cours de restauration



Création d'un seuil pour une meilleure répartition de l'eau.



## LA CHASSE EN ARDÈCHE : DES TERRITOIRES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Depuis quelques années, la FDC 07 s'investit de plus en plus au service de la connaissance et de la cartographie de ses territoires de chasse.

Depuis janvier 2022, un vaste travail de cartographie de chaque commune du département est en cours de réalisation par le technicien Dylan BESCHER.

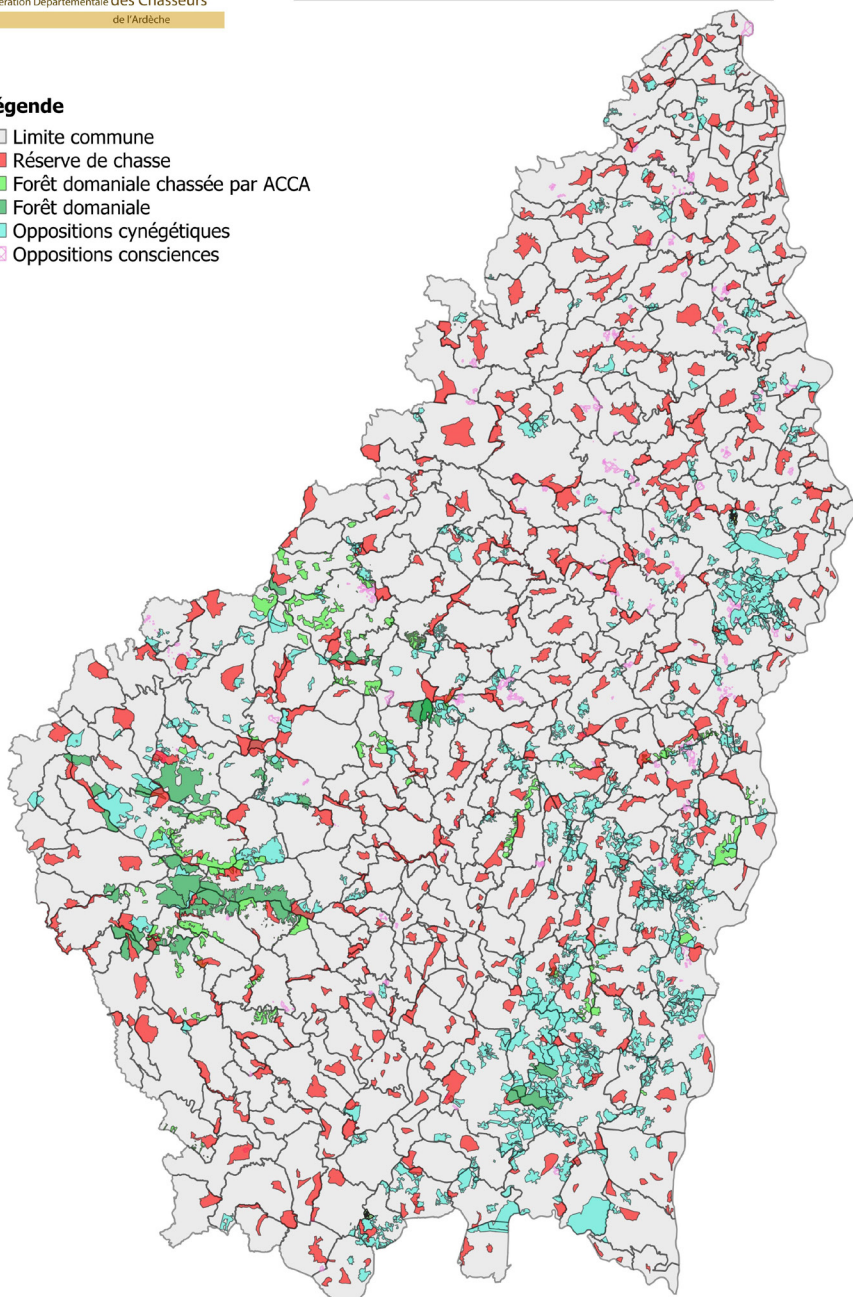


### Répartition des territoires de chasse ARDECHE



#### Légende

- Limite commune
- Réserve de chasse
- Forêt domaniale chassée par ACCA
- Forêt domaniale
- Oppositions cynégétiques
- Oppositions consciences



Données IGN, Géardèche, ©SIG\_FDC07\_2023

Ce travail vise à améliorer la connaissance des territoires de chasse :

- ACCA,
- Chasses privées,
- Territoires en opposition de conscience.

Initié il y a une dizaine d'années, la FDC finalise ce travail de cartographie. Mais les territoires évoluant, cela implique une mise à jour régulière.

Ce travail permet de renforcer le lien entre la FDC07 et les ACCA. En effet, certains territoires sont identifiés depuis longtemps mais leurs statuts ne sont pas toujours bien définis entre les propriétaires et les ACCA (arrêtés préfectoraux ou accords écrits absents).

Le renouvellement de la cartographie des territoires de l'Ardèche permettra de répondre clairement et précisément aux questions de nos adhérents en matière de gestion de territoire, de connaissance des surfaces chassables et celles favorables aux gibiers.

L'idée principale est d'avoir une cartographie des territoires de chasse du département pour les outils de gestion mais aussi identifier rapidement, lors d'études environnementales, les territoires concernés (futurs aménagements fonciers ou routiers)

### Le territoire de chasse en Ardèche (01/01/2023)

- 338 ACCA
- 45 500 Ha en réserve de chasse
- 519 oppositions cynégétiques dont 123 chasses privées environ 35 000 Ha
- 74 territoires de forêts domaniales environ 14 000 Ha
- 125 oppositions de consciences (Non-chasse) environ 1 850 Ha

## HORIZON 2024 - J'AIME LA NATURE PROPRE !

LA FNC LANCE UNE GRANDE CAMPAGNE POUR 2024 : « J'AIME LA NATURE PROPRE »

Campagne de communication nationale et locale avec spots TV.  
Soutien financier (recrutements d'animateurs régionaux), matériels (gilets, gants, supports de communication...) de la FNC.  
Objectifs de 100 % de fédérations participantes

**1 date unique en mars 2024**

20 sites et 1 000 participants par département :

- Faire appel aux sociétés de chasse : préparez vous !
- Avec des partenaires locaux : pêcheurs, randonneurs, VTTistes, cyclotouristes
- Avec le soutien des collectivités pour la collecte des déchets ramassés



La FDC 07 va bien évidemment s'engager sur cette vaste opération qui sera largement relayée sur de nombreux supports de communication.

Nous comptons sur la mobilisation du plus grand nombre, chasseurs, ACCA, CP de tout le département ! A très vite !

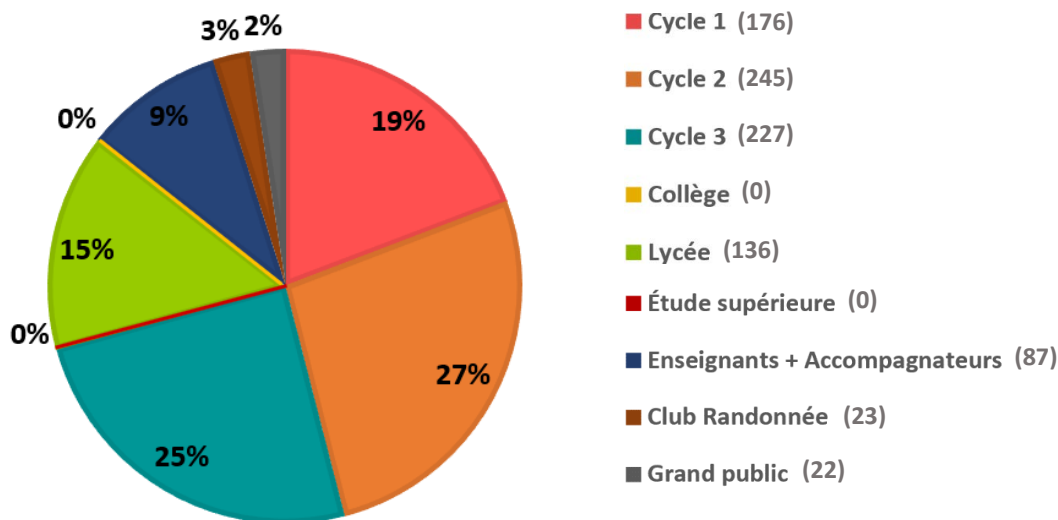
## ANIMATIONS SCOLAIRES & ÉCOCONTRIBUTION

Votre FDC 07, avec le concours de l'Office Français de la Biodiversité, a entamé depuis janvier 2022 (Cf. Chasseur ardéchois du 2ème semestre 2022 - n°111) des animations gratuites à destination des scolaires en matière d'éducation à l'environnement sur les thèmes de la biodiversité locale et de la migration des oiseaux. Nous sommes heureux de vous annoncer que le dossier du 3ème projet a été validé par les instances nationales de l'OFB et a débuté en janvier 2023. Ce 3ème projet consiste à prolonger d'un an, Laurent Thomas, notre animateur nature, de continuer les animations scolaires gratuites et d'organiser un événementiel à destination des écoles ardéchoises en juin 2023.

En 2022, 916 personnes ont ainsi bénéficié de nos animations gratuites en matière d'éducation à l'environnement. Sur ces 916 personnes, pas moins de 784 scolaires ont pu être sensibilisés.

Récapitulatif sur le graphique

### RÉPARTITION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION PAR TYPE DE PUBLIC (2022)



Si vous passez par le col de l'Escriquet les jours d'ouverture de la Fédération, n'hésitez pas à venir découvrir gratuitement l'espace ludo-pédagogique mis en place ! Et en plus, à cette période, c'est la pleine migration de printemps des oiseaux. On vous prête jumelles et longues vues pour les observer dans notre salle d'observation !

Alors n'hésitez pas à passer la porte !

Pour plus de renseignements, ou si vous souhaitez faire bénéficier d'animation(s) gratuite(s) l'école de votre village, votre club de randonneurs, ou toute autre structure qui pourrait être intéressée :

@ [accueil2@fdc07.fr](mailto:accueil2@fdc07.fr) | ☎ 04 75 87 88 36





### Une nationale d'élevage en Ardèche !

Le 7 mai l'Ardèche accueille à VALS-LES-BAINS la nationale d'élevage du Setter Gordon

Pour tout club de race, il y a une exposition annuelle à ne pas manquer, c'est la « Nationale d'Élevage ». Cette manifestation représente une grande revue des effectifs et un moment de convivialité privilégié pour les propriétaires.

Pour les Setters Gordon, elle est itinérante à travers la France, en 2021 elle a eu lieu à Maen Roch en Bretagne, en 2022 à Crécy la Chapelle en Ile de France, en 2023 elle se déroulera en Ardèche à Vals les Bains.

Cette grande manifestation rassemblera tous les plus grands spécialistes du Setter gordon.

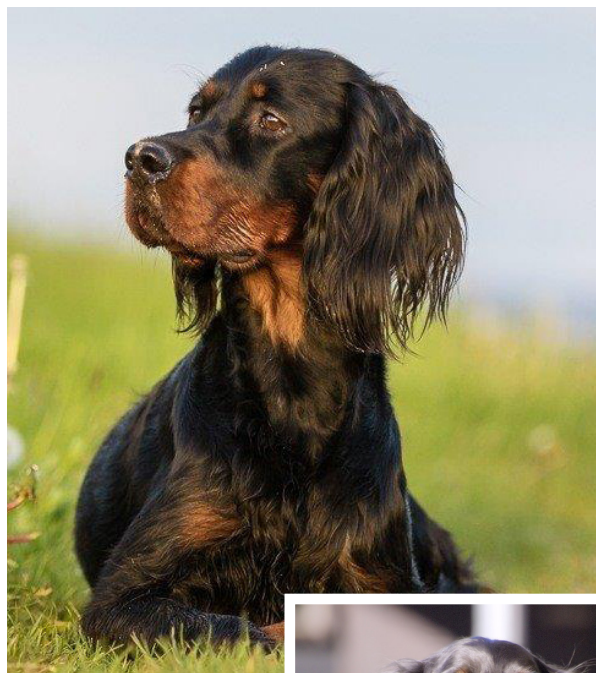
Une particularité aussi c'est que le club fêtera ses 100 ans d'existence !

Evidemment pour chaque propriétaire son chien est le plus beau mais le juge va lui trouver des qualités mais aussi des défauts. Au final, il va lui attribuer un qualificatif. Mais il y aura un seul gagnant en mâle et un en femelle qui obtiendront le très convoité CACS (Certificat d'Aptitude de Conformité au Standard) qui ouvre les portes du Championnat de Conformité au Standard (CHCS).

Pour obtenir ce titre, le chien doit montrer des qualités de chasse en obtenant au moins un classement en France dans un field-trial, être en parfaite santé avec un stade de dysplasie n'excédant dys B et trois récompenses majeures en beauté, un CACS dans une exposition Nationale ou internationale, un CACS dans une exposition internationale ET le CACS de la Nationale ou du championnat de France autrement dit il n'y a que deux chiens qui peuvent obtenir ce titre chaque année.

Pour 2023, les gordonniers français mais aussi étrangers viendront à Vals les Bains le 7 mai pour la FETE DU SETTER GORDON.

**Venez nombreux nous rendre visite !**



# CUISINE DU GIBIER



## VALORISATION DE LA VENAISON

Mise en place d'une séance de cuisine de gibier par la FDC 07

La région AuRA, dans ses objectifs de valorisation des territoires et de ses différentes composantes rurales, souhaite valoriser les filières locales et naturelles...

Quoi de plus naturel que de mettre en avant la cuisine du gibier avec des partenaires locaux ?

C'est le défi qu'a relevé la FDC 07 à l'automne dernier.

Elle a ainsi mis en place une opération de cuisine du gibier avec plusieurs partenaires, tous ancrés dans le territoire et attachés à sa mise en valeur.

Ainsi une journée sur la cuisine du chevreuil a réuni :

- Le chef du restaurant LA BORIA (VEYRAS) Florian DESCOURS,
- L'entreprise MATAL à AUBENAS qui a mis à disposition son espace cuisine,
- Le CFA de LANAS avec un groupe de jeunes en formation « art de la cuisine » et leur professeur responsable Olivier CHASTAGNIER,
- La FDC 07 (Rémy Cernys, vice président et Denis AMBLARD, chef de projets)

Cette opération a été conduite grâce au soutien de la région AURA.

Les objectifs étaient multiples :

- Inciter et susciter à la cuisine d'un produit local, bio et de saison
- Valoriser l'image de la chasse
- Mettre en valeur les partenaires associés à l'opération
- Valoriser nos terroirs



Les acteurs de cette opération :  
FDC 07, LA BORIA, le CFA de LANAS les établissements MATAL



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Une vaste campagne de communication digitale et avec la presse locale a permis de diffuser largement recettes et «conseils du chef» pour cuisiner des dos de chevreuils ainsi que de succulents saucissons briochés, toujours cuisinés à base de chevreuil.

Une belle expérience pour les jeunes du CFA de LANAS qui préparent le brevet professionnel art de la cuisine.

La cuisine du gibier étant au programme de leur année scolaire, le professeur de cuisine Olivier CHASTAGNIER a été enthousiaste lorsque la FDC 07 lui a proposé cette opération.

Elle permet aux jeunes, dans le cadre de leur apprentissage, de travailler avec un chef reconnu : Florian DESCOURS (restaurant LA BORIA à VEYRAS 07), de côtoyer le milieu de l'entreprise professionnelle en lien avec leur métier (Entreprise MATAL à AUBENAS spécialisée dans les métiers de bouche) et des acteurs du territoire que sont les chasseurs, représentés par leur fédération départementale, qui a initié cette opération avec l'appui fort de la région AURA.

Cette opération est une phase de « test » qui aura pour objectif de réaliser une opération de plus grande envergure en 2023.



Un accueil chaleureux aux établissements MATAL



Préparation d'un saucisson brioché de chevreuil



Préparation d'un dos de chevreuil sous les yeux attentifs d'Olivier CHASTAGNIER, professeur au CFA de LANAS, et Florian DESCOURS Chef du restaurant LA BORIA à VEYRAS (ci-dessus et ci-contre)



Les réseaux sociaux et la présence de nombreuses vidéos sur « YouTube » étaient au programme de cette opération.

Des résultats impressionnants :  
La page « Facebook de la FDC 07 » :  
+ 358 % de vues que l'année précédente et pour la même période  
+ 101 % de vues sur Instagram

« YouTube » : 44 % de taux de visionnage !!  
c'est énorme !!  
(L'annonce s'est affichée 144 275 fois, elle a été regardée en entier 63 945 fois)



Bon appétit !!



## PERDRIX ROUGE

### DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU MODÈLE D'IMPLANTATION PAR L'IMPCF

En partenariat avec certaines ACCA du département et de nombreux autres partenaires techniques et financiers (région AURA, établissements scolaires, municipalités concernées...). la FDC s'investit dans l'aménagement des milieux naturels en faveur de la biodiversité, et plus particulièrement du petit gibier.

La perdrix rouge fait partie des espèces clefs de voute de nos interventions. Pour accroître les chances d'augmentation des effectifs de ce magnifique gibier, nous devons parfois passer par des renforcements de population. Les oiseaux lâchés sont issus d'élevages qui respectent une certaine charte qualité.

Parmi les conditions obligatoires, les oiseaux doivent être génétiquement sélectionnés pour ne pas être « pollués par la perdrix chouckar ».

Malgré ce travail de sélection, une fois mis en liberté, les oiseaux élevés présentent parfois des difficultés d'adaptations aux contraintes naturelles et les pertes peuvent dépasser 80% quelques mois après leur mise en nature.

L'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) a ainsi souhaité expérimenter une nouvelle façon de renforcer les populations de perdrix sauvage.



*Un des territoires de Lagorce qui devrait accueillir une volière en 2023*

### Mise en place d'une démarche novatrice

Le procédé consiste à implanter des volières réparties sur le territoire, à élever 1 couple par volière qui va à l'intérieur pondre, couvrir, élever et éduquer les jeunes Perdreaux.

Une alimentation adaptée et un travail d'adaptation des oiseaux au risque de la prédation, aux circonstances naturelles va ensuite permettre une très bonne survie des perdrix une fois intégrées dans leur milieu naturel. Les résultats sont concluants puisque le taux de reproduction ainsi que de survie sont passés de 20% (avec des oiseaux témoins) à plus de 60% avec les oiseaux « éduqués ».

## Des volières où et comment ?

Les volières doivent avoir une surface de 20 à 40 m<sup>2</sup> environ. Elles sont disposées dans le milieu naturel là où l'on considère que l'habitat est propice pour l'espèce.

L'ombre et le soleil doivent alterner et des petits buissons bas doivent être inclus dans la volière pour que les perdrix puissent faire les nids (les 2 pondus par la femelle mais 1 couvé par elle-même et l'autre par le mâle, c'est le principe de la double nidification, connu chez la perdrix rouge). Il faut éviter les secteurs trop fréquentés par l'homme pour que les oiseaux ne s'acclimatent pas à la présence humaine. Des mangeoires et des abreuvoirs sont disposés à l'intérieur mais doivent pouvoir être remplis par l'extérieur (toujours pour éviter le contact homme/oiseau). Une clôture électrique protège l'ouvrage.

Aussi, au cours de cette expérimentation, JC Ricci directeur de l'IMPCF et J. Roux, (responsables de la chasse de Montagnac dans le Gard) se sont rendus compte que la chaux vive évite les cas de prédation ! Tout autour de la volière, sur 30 à 50 cm de largeur, il faut alors saupoudrer le sol de chaux vive.

## Des poussins préparés à leur vie future

Lors de leur croissance en volière, les poussins sont au cours de leurs premiers jours nourris avec des vers de farine (commercialisés en magasin d'élevage). Ils apprennent ainsi à se nourrir d'éléments naturels et leurs capacités physiques se développent « comme en nature ». Aussi, une fois lâchés, il n'y aura ni chaux vive, ni grillage et clôture électrique pour lutter contre la prédation. Des séances d'« éducation » à la peur du prédateur sont alors effectuées. Les oiseaux sont effarouchés dans la volière avec un chien tenu en laisse et des fauconniers sont sollicités pour faire survoler les perdreaux par des rapaces.

Ainsi, une fois en nature, ils connaissent déjà la peur du prédateur.

## Des chasseurs ardéchois déjà intéressés par ce concept novateur

Le 04 novembre 2022, la FDC07 accompagnée d'une dizaine de chasseurs ardéchois déjà impliqués pour la gestion de cette espèce en milieu méditerranéen, ont rejoint sur Montagnac, Jean Claude RICCI (à l'initiative de ce programme de recherche) et Jacques ROUX pour évaluer la mise en place de ce procédé.

Certains sont partis de cette journée très motivés et les premières volières devraient voir le jour en Ardèche dès 2023. Si vous aussi vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le service technique de la FDC07.



Un groupe de chasseurs passionnés par la perdrix rouge conduit par la FDC07 dans le Gard avec JC RICCI, directeur de l'IMPCF et J. ROUX Président de la société de Montagnac (site expérimental).



Une volière installée dans le Gard

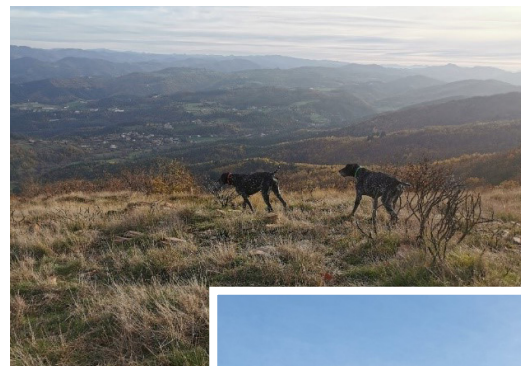
## S'investir pour une chasse durable et des émotions « authentiques »

Produire des oiseaux aux instincts sauvages et capables de s'adapter aux conditions naturelles, tels sont les objectifs de ce nouveau procédé.

Cependant, ce concept ne peut permettre de reconstituer les populations de perdrix que si le territoire est en mesure de les accueillir. Sur les secteurs où le potentiel n'est pas suffisant, les aménagements seront indispensables :

- ouverture de milieux
- cultures à gibiers
- points d'eau, ...

Couplés à des mesures de gestion adaptées, ces efforts permettront de retrouver les émotions de la chasse au chien d'arrêt de ce noble gibier.



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## SUIVI DE L'HIVERNAGE EN MILIEU MÉDITERRANÉEN, LES TOUTES PREMIÈRES DONNÉES SONT DISPONIBLES

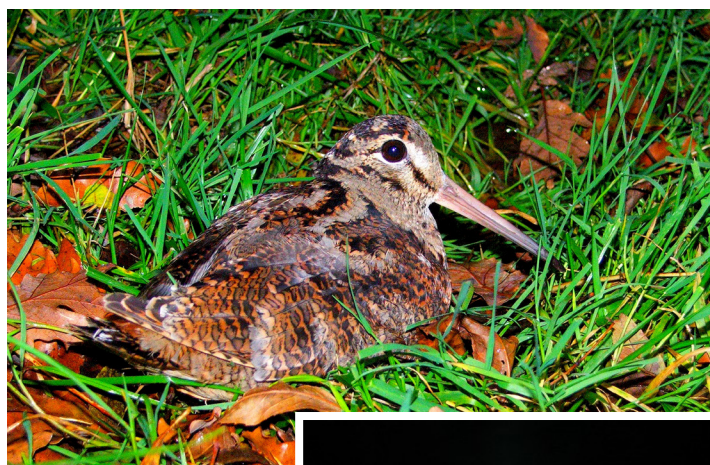
La Fédération Régionale des Chasseurs en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité et les Fédération des Chasseurs de l'Ardèche et de la Drôme a engagé depuis 2019 une étude sur quelques sites connus pour l'hivernage de la Bécasse des bois. L'objectif consiste à comprendre les stratégies comportementales de la Bécasse des bois en lien des particularités du climat et des habitats méditerranéens et de proposer des modes de gestion et d'exploitation adaptés aux modifications en cours.

### Deux sites d'hivernage étudiés en Auvergne Rhône Alpes

Le premier des deux sites est en Ardèche sur les communes de Bourg St Andéol et Saint Remèze avec un milieu et climats typiquement méditerranéens (forêts de chêne vert dominant et cultures de vigne, sols pauvres et caillouteux, climat sec et venté). Le second site est situé dans la Drôme, sur les communes de Mirmande, Cliousclat et Allan. Situé sous une même latitude qu'en Ardèche, le milieu est cependant un peu moins aride.

Le Chêne blanc domine la forêt, les sols sont un peu plus profonds et les cultures sont plus variées avec la présence de nombreux vergers.

Sur chacun de ces deux sites, 10 bécasses par an (de 2019 à 2021) ont été équipées de balises disposant d'un système de géolocalisation GPS/VHF. Pour 53 individus, les programmations ont fourni 4 informations par jours à 6 h d'intervalle : 2 le jour et 2 la nuit. Chaque oiseau était localisé à l'aide d'une antenne et d'un récepteur VHF qui permettait de télécharger (une fois l'oiseau approché à quelques dizaines de mètres) les données GPS de déplacement ainsi que la température de l'animal et ses rythmes d'activité.



### Les premiers résultats disponibles

Trois stratégies comportementales ont été identifiées chez les 53 oiseaux étudiés.

Stratégie	Description	% d'oiseaux concernés le jour	% d'oiseaux concernés la nuit
<b>UNIQUE</b>	L'oiseau n'a jamais changé de site pendant l'hiver	61%	9%
<b>SUCCESSIVE</b>	L'oiseau est fidèle à un site mais, lors d'un changement de site, il n'est jamais revenu sur celui précédemment utilisé	7%	2%
<b>ALTERNATIVE</b>	L'oiseau se déplace régulièrement ou irrégulièrement entre un ensemble de sites utilisés	32%	89%



Comme on peut le constater, tous les oiseaux n'adoptent pas la même stratégie d'hivernage. Globalement, la majorité des bécasses est fidèle à un site le jour en forêt alors que la nuit, les oiseaux sont plus mobiles dans l'ensemble.

### Une ressource alimentaire très diversifiée

Une fois les sites précis identifiés pour chacune des bécasses, d'autres suivis complémentaires comme la disponibilité alimentaire ont pu être mis en place sur 17 bécasses (10 en Ardèche et 7 en Drôme). Par l'application d'un protocole appelé « protocole moutarde »\*1, des prélèvements de vers de terre ont été effectués dans le sol. Par une autre méthode (pots piège\*2), des suivis ont été pratiqués sur les invertébrés. Pour chaque bécasse, 4 placettes ont été étudiées (1 réellement utilisées le jour et 1 la nuit et 2 témoins (1 de jour et 1 de nuit), les témoins étant considérés comme non choisis par cet oiseau).

Les biomasses moyennes en vers de terre ont été calculées pour chaque secteur : en résulte une biomasse en vers de terre bien plus importante en Drôme qu'en Ardèche.

Les résultats ne montrent pas de différence significative de biomasse en vers de terre entre les zones réelles et les sites témoins, sauf de nuit, pour les bécasses utilisant des milieux ouverts plus riches en lombrics.

Une étude du régime alimentaire de la bécasse par analyse en zone méditerranéenne montre que les vers de terre ne sont pas dominants dans les contenus stomacaux. Nos travaux semblent confirmer cette forte hétérogénéité du régime alimentaire de ce limicole forestier, pouvant s'expliquer par un compromis entre ressource alimentaire et risque de prédation.

## Les autres études effectuées

A l'aide de pièges photo/vidéo disposés sur des milieux utilisés par les bécasses, nous avons cherché à mieux comprendre l'activité, le rythme d'activité des bécasses le jour et la nuit. Les balises équipées de capteur d'activité vont aussi apporter une grande source de renseignements à ce sujet. Les données sont récoltées mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

Dans un proche avenir, les données météorologiques vont être intégrées à l'analyse des résultats. Les trois années de suivi ont été très différentes les unes des autres. Les données une fois croisées, seront très certainement riches d'enseignement.

Parmi les autres éléments étudiés, les caractéristiques d'habitats des remises diurnes et nocturnes ont été relevées sur 35 bécasses suivies. Les données récoltées sont en cours de traitement et seront présentées ultérieurement.



Relevé des habitats



Suivi télémétrique



Un oiseau équipé



### \*1 - Le protocole moutarde

La moutarde crée une réaction épidermique sur les lombrics, ce qui les fait remonter à la surface. Pour chaque placette, trois carrés sont échantillonnés.

Une fois le carré d'1m<sup>2</sup> délimité, 10 litres d'eau mélangés à 300g de moutarde sont versés avec l'aide d'une rampe d'arrosage (Figure 1 ci-dessous).

Une fois la dilution absorbée, 15 minutes d'attente sont nécessaires pour la sortie des lombrics. Ce procédé doit être réalisé deux fois par carré. Sur chaque zone étudiée 3 protocoles similaires sont réalisés.



©A. DU ROURE



©A. DU ROURE



©A. DU ROURE

Figure 1 : Le protocole lombric appliqué sur le terrain.



Suivi des disponibilités alimentaires

### \*2 - Les pièges « barber »

Les pots pièges ont été établis pour capturer la faune circulant au ras du sol : araignées, arthropodes et autres individus pouvant constituer le régime alimentaire des Bécasses des bois. Les pots pièges (ou barber) font partie de la méthode la plus répandue pour la capture des carabidés terrestres. Ce sont des récipients à paroi lisse qui ne permettent pas à la faune capturée d'en sortir. Par station, 3 pots sont placés dans le sol et espacés d'au moins 1 mètre (Université de Clermont-Ferrand, inspiré du protocole de l'entomologiste américain Herbert Spencer Barber de 1931). (Figure 2)



Figure 2 : Mise en place des pièges Barber sur le terrain.



## CHASSE DE LA BÉCASSE, POUR LA PROCHAINE SAISON SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

### Utilisez CHASSADAPT, c'est si facile !

Pour chasser la bécasse, utilisez désormais l'application sur votre téléphone « CHASSADAPT ».

Elle est très simple d'utilisation. Pour cela, lorsque vous demanderez votre prochaine validation, il vous suffira de cocher :

Je veux un carnet PMA Bécasse CHASSADAPT

Avec cet outil, les prélèvements seront plus faciles à enregistrer et vous n'aurez plus de carnet papier à retourner en fin de saison à la FDC !



## LA GRIVE

### GÉNOMIQUE, LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS AU TOP DE L'INNOVATION. L'ARDÈCHE A PARTICIPÉ !

La fédération nationale des chasseurs ajoute une corde à son arc : la génomique des populations d'oiseaux chassables. Afin d'anticiper la prise en compte de ces méthodes modernes dans le classement d'espèces d'oiseaux chassables, la FNC a entrepris de financer le séquençage du génome\* de plusieurs espèces dont les grives. Cette approche innovante permet d'étudier la dynamique d'une population à partir de sa diversité génétique.

Afin de soutenir de nouvelles approches d'étude de la démographie d'espèces d'oiseaux, la FNC a décidé de financer en 2021 le séquençage des génomes de trois espèces d'oiseaux chassables : le Vanneau huppé, la Bécasse des bois et la Bécassine des marais.

En 2022, ce sont les grives qui ont été récoltées. Des prélèvements ont été effectués en Ardèche pour la Grive litorne et la Grive mauvis.

Grâce à ce projet, le matériel biologique récolté par le réseau des FDC pourra ainsi être valorisé. Il contribuera à améliorer les connaissances sur les espèces chassées. Les chasseurs pourront contribuer à statuer sur l'état de conservation des populations d'oiseaux.



#### \*Le génome dans chacune de nos cellules

Le génome est l'ensemble des gènes de chaque être vivant. Ce matériel génétique est constitué par de l'ADN (acide désoxyribonucléique), un long polymère formé de 4 types de nucléotides (symbolisés par 4 lettres de l'alphabet) dont l'enchaînement précis dans un ordre bien déterminé forme les gènes.

C'est en 2000 que les chercheurs ont décodé le génome humain, qu'ils ont identifié chacune des lettres de cet alphabet qui s'enchaîne. On peut considérer le génome comme le livre de la vie de l'être vivant. Il contient toutes les informations concernant le développement de cet être, tant sur le plan physique que physiologique, ses caractéristiques, et sa reproduction.

# INDEMNISATIONS DE DÉGATS DE GRAND GIBIER

Vous trouverez ci-après, l'état des indemnisations de dégâts de grand gibier relatif à la campagne cynégétique 2021/2022

Ce tableau récapitulatif, arrêté au **01 mars 2023**, fait apparaître une charge constatée de 123 265 €.

La répartition est la suivante :

- **111 219 €** causés par l'espèce Sanglier (abréviation SA)

- **11 511 €** causés par l'espèce Chevreuil (abréviation CH)

- **535 €** causés par l'espèce Cerf

Le montant total des frais d'expertises s'élève à **22 557 €**, soit un total des charges de 146 742 €

L'état des dossiers, nous informe le paiement ou non de celui-ci en date de l'arrêt du bilan comptable. Les chiffres renseignés au stade "dossier en cours d'instruction", sont calculés sur la base d'une perte reconnue et d'un prix de denrées **estimés**.

Le réclamant ne peut prétendre à une quelconque indemnisation sur la base des chiffres indiqués ci-dessous.

**Conformément aux règles de répartition de la dette fixées dans le SDGC, le seuil des 150 000€ (indemnisation et frais d'expertises) n'étant pas atteint, il n'y a pas eu d'appel à cotisation "contribution territoriale de responsabilité" vers les détenteurs de droit de chasse.**

COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
ACCONS	4638	Mme DEBARD MICHELE	SA	Payé	Prairies	278,66 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>278,66 €</b>
<b>Total ACCONS</b>						<b>278,66 €</b>
AJOUX	4667	M. EL BEZZAZI Houmad	SA	Payé	Prairies	61,24 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>61,24 €</b>
<b>Total AJOUX</b>						<b>61,24 €</b>
ALBOUSSIÈRE	4538	M. LORIOLE FRANCOIS	SA	Payé	Cultures Fourragères	1 764,09 €
ALBOUSSIÈRE	4567	M. LORIOLE FRANCOIS	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>2 843,00 €</b>
<b>Total ALBOUSSIÈRE</b>						<b>2 843,00 €</b>
ALISSAS	4666	M. ROUVIERE Luc	SA	Sans suite	Céréales en grain	- €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>- €</b>
<b>Total ALISSAS</b>						<b>- €</b>
ANDANCE	4559	G.A.E.C. : BONNARDEL	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>15,92 €</b>
<b>Total ANDANCE</b>						<b>15,92 €</b>
ARLEBOSC	4654	E.A.R.L. : MORFIN	CHI	Payé	Cultures Fruitières	303,90 €
ARLEBOSC	4603	M. GRANGIER GREGORY	CHI	Payé	Cultures Fruitières	576,04 €
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>879,94 €</b>
<b>Total ARLEBOSC</b>						<b>879,94 €</b>
ASTET	4554	G.A.E.C. : DE CAQUEYRE	SA	Payé	Prairies	1 141,66 €
ASTET	4554	G.A.E.C. : DE CAQUEYRE	SA	Payé	Prairies	2 585,51 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>3 727,17 €</b>
<b>Total ASTET</b>						<b>3 727,17 €</b>
BAIX	4644	G.A.E.C. : AU PRE DE MON ARBRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	..... Estimation
BAIX	4628	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation
BAIX	4653	M. PONSON DIDIER	SA	Payé	Oléagineux	694,38 €
BAIX	4688	M. REYNAUD DANIEL	SA	Payé	Prairies	60,51 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 468,77 €</b>
<b>Total BAIX</b>						<b>1 468,77 €</b>
BALAZUC	4643	Mme RANCHIN Christelle	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>146,00 €</b>
<b>Total BALAZUC</b>						<b>146,00 €</b>
BEAUCHASTEL	4584	M. VEZIAN MARC	SA	Payé	Cultures Légumières	698,68 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>698,68 €</b>
<b>Total BEAUCHASTEL</b>						<b>698,68 €</b>
BEAUVENE	4547	G.A.E.C. : DE LABROT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Légumières	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>998,08 €</b>
<b>Total BEAUVENE</b>						<b>998,08 €</b>
BOFFRES	4646	Mme BARBAT Mathilde	CHI	Sans suite	Cultures Biologiques	- €
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>- €</b>
<b>Total BOFFRES</b>						<b>- €</b>
BOUCIEU LE ROI	4597	G.A.E.C. : DESCHAMPS FRERES	SA	Payé	Cultures Fourragères	562,02 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>562,02 €</b>
<b>Total BOUCIEU LE ROI</b>						<b>562,02 €</b>
BOURG SAINT ANDEOL	4610	M. CAYRIER Johan	SA	Payé	Cultures Viticoles	217,98 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>217,98 €</b>
<b>Total BOURG SAINT ANDEOL</b>						<b>217,98 €</b>
BURZET	4664	M. PEYRONNET Anthony	SA	Payé	Prairies	101,32 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>101,32 €</b>
<b>Total BURZET</b>						<b>101,32 €</b>
CHAMBONAS	4588	M. MARTIN ETIENNE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation

COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>170,09 €</b>
<b>Total CHAMBONAS</b>						
CHAMPAGNE	4560	G.A.E.C. : BONNARDEL	CHI	Sans suite	Cultures Fruitières	- €
CHAMPAGNE	4533	G.A.E.C. : POUSSE	CHI	Sans suite	Cultures Viticoles	- €
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>- €</b>
<b>Total CHAMPAGNE</b>						
CHANDOLAS	4602	M. MICHEL Louis	SA	Payé	Cultures Viticoles	1 550,18 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 550,18 €</b>
<b>Total CHANDOLAS</b>						
CHASSIERS	4647	M. DUFFOUR Didier	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
CHASSIERS	4662	Mme PIALAT Denise	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>257,42 €</b>
<b>Total CHASSIERS</b>						
CHAZEUX	4619	M. DUFFOUR Didier	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>153,30 €</b>
<b>Total CHAZEUX</b>						
CHOMERAC	4626	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation
CHOMERAC	4626	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	..... Estimation
CHOMERAC	4635	M. VERNET Sébastien	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>2 153,10 €</b>
<b>Total CHOMERAC</b>						
COLOMBIER LE JEUNE	4701	G.A.E.C. : DU DUZON	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>412,42 €</b>
<b>Total COLOMBIER LE JEUNE</b>						
COLOMBIER LE VIEUX	4711	E.A.R.L. : SAPET	SA	Payé	Cultures Fruitières	127,38 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>127,38 €</b>
<b>Total COLOMBIER LE VIEUX</b>						
DARBRES	4690	G.A.E.C. : DE LA PRADE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 802,88 €</b>
<b>Total DARBRES</b>						
DESAIGNES	4618	M. DUVERT Frédéric	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>58,52 €</b>
<b>Total DESAIGNES</b>						
EMPURANY	4655	E.A.R.L. : MORFIN	CHI	Payé	Cultures Fruitières	1 078,64 €
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>1 078,64 €</b>
<b>Total EMPURANY</b>						
ETABLES	4656	M. LECHENARD Claude	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>1 664,12 €</b>
<b>Total ETABLES</b>						
FELINES	4615	E.A.R.L. : BEGOT David	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>780,24 €</b>
<b>Total FELINES</b>						
GENESTELLE	4672	Mme BRAESCH Aurélie	SA	Payé	Prairies	396,41 €
GENESTELLE	4672	Mme BRAESCH Aurélie	SA	Payé	Prairies	680,04 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 076,45 €</b>
<b>Total GENESTELLE</b>						
GILHAC ET BRUZAC	4673	M. DEMARS Alexandre	SA	Payé	Prairies	564,48 €
GILHAC ET BRUZAC	4670	M. DUCROS Didier	SA	Payé	Prairies	225,40 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>789,88 €</b>
<b>Total GILHAC ET BRUZAC</b>						
GLUN	4685	M. BRUNIERE DIDIER	SA	Payé	Prairies	550,36 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>550,36 €</b>
<b>Total GLUN</b>						
GOURDON	4668	M. EL BEZZAZI Houmad	SA	Payé	Prairies	62,74 €
GOURDON	4708	M. VALENTIN NOEL	SA	Payé	Prairies	66,46 €
GOURDON	4708	M. VALENTIN NOEL	SA	Payé	Prairies	149,02 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>278,22 €</b>
<b>Total GOURDON</b>						
GRAVIERES	4675	G.A.E.C. : LES VERGERS DULAC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
GRAVIERES	4589	M. MARTIN ETIENNE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>188,34 €</b>
<b>Total GRAVIERES</b>						
GUILHERAND GRANGES	4659	G.A.E.C. : DES TROIS CANTONS	CHI	Payé	Cultures Légumières	1 041,56 €
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>1 041,56 €</b>



COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
GUILHERAND GRANGES	4648	G.A.E.C. : DES TROIS CANTONS	SA	Payé	Cultures Légumières	843,17 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>843,17 €</b>
<b>Total GUILHERAND GRANGES</b>						<b>1 884,73 €</b>
ISSAMOULENC	4649	M. JUSTAMON Philippe	SA	Payé	Prairies	88,69 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>88,69 €</b>
<b>Total ISSAMOULENC</b>						<b>88,69 €</b>
JOYEUSE	4562	G.A.E.C. : DES CYMES DE L'HUBAC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>222,44 €</b>
<b>Total JOYEUSE</b>						<b>222,44 €</b>
LABASTIDE DE VIRAC	4601	E.A.R.L. : MAS DE LA VIELLE	SA	Payé	Cultures Viticoles	3 845,18 €
LABASTIDE DE VIRAC	4625	E.A.R.L. : MAS DE LA VIELLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
LABASTIDE DE VIRAC	4599	E.A.R.L. : PESCHAIRE	SA	Payé	Cultures Viticoles	843,50 €
LABASTIDE DE VIRAC	4608	E.A.R.L. : PESCHAIRE	SA	Payé	Cultures Viticoles	1 508,44 €
LABASTIDE DE VIRAC	4573	M. CHAMPETIER MARC	SA	Payé	Cultures Viticoles	2 085,24 €
LABASTIDE DE VIRAC	4563	M. LASCOMBE Jean-Louis	SA	Payé	Cultures Viticoles	694,99 €
LABASTIDE DE VIRAC	4569	M. LASCOMBE Jean-Louis	SA	Payé	Cultures Viticoles	720,41 €
LABASTIDE DE VIRAC	4587	M. LASCOMBE Jean-Louis	SA	Payé	Cultures Viticoles	228,14 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>9 975,12 €</b>
<b>Total LABASTIDE DE VIRAC</b>						<b>9 975,12 €</b>
LABLACHERE	4561	G.A.E.C. : DES CYMES DE L'HUBAC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
LABLACHERE	4571	M. BLANC Jean-philippe	SA	Payé	Cultures Viticoles	687,68 €
LABLACHERE	4614	M. MERCIER VINCENT	SA	Payé	Cultures Viticoles	573,42 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 771,61 €</b>
<b>Total LABLACHERE</b>						<b>1 771,61 €</b>
LACHAMP RAPHAEL	4700	M. CHAUSSINAND Christian	SA	Payé	Prairies	140,13 €
LACHAMP RAPHAEL	4700	M. CHAUSSINAND Christian	SA	Payé	Prairies	272,21 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>412,34 €</b>
<b>Total LACHAMP RAPHAEL</b>						<b>412,34 €</b>
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	4623	M. CHAROUSSET DAVID	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>141,75 €</b>
<b>Total LACHAPELLE SOUS AUBENAS</b>						<b>141,75 €</b>
LAGORCE	4591	M. FARGIER Frederic	SA	Payé	Cultures Viticoles	854,05 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>854,05 €</b>
<b>Total LAGORCE</b>						<b>854,05 €</b>
LAMASTRE	4642	E.A.R.L. : LE FER A CHEVAL	SA	Payé	Prairies	298,51 €
LAMASTRE	4692	E.A.R.L. : LE FER A CHEVAL	SA	Payé	Prairies	120,33 €
LAMASTRE	4689	G.A.E.C. : DU FAGOT DE BATAILLE	SA	Payé	Prairies	376,60 €
LAMASTRE	4565	M. MONTET GERARD	SA	Payé	Prairies	199,75 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>995,19 €</b>
<b>Total LAMASTRE</b>						<b>995,19 €</b>
LAURAC EN VIVARAIS	4594	G.A.E.C. : PERBOST	SA	Payé	Cultures Viticoles	822,71 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>822,71 €</b>
<b>Total LAURAC EN VIVARAIS</b>						<b>822,71 €</b>
LAVEYRUNE	4555	G.A.E.C. : AX RANC	CERF	Payé	Céréales en grain	170,11 €
LAVEYRUNE	4576	M. ASTIER Franck	CERF	Payé	Céréales en grain	305,06 €
<b>Montant calculé Cerf</b>						<b>475,17 €</b>
LAVEYRUNE	4555	G.A.E.C. : AX RANC	SA	Payé	Céréales en grain	540,72 €
LAVEYRUNE	4576	M. ASTIER Franck	SA	Payé	Céréales en grain	76,27 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>616,99 €</b>
<b>Total LAVEYRUNE</b>						<b>1 092,16 €</b>
LESPERON	4639	M. BERTRAND CLAUDE	CERF	Payé	Céréales en grain	59,65 €
<b>Montant calculé Cerf</b>						<b>59,65 €</b>
LESPERON	4636	G.A.E.C. : LA GRANGE DES CAYRES	SA	Sans suite	Cultures Fourragères	- €
LESPERON	4639	M. BERTRAND CLAUDE	SA	Payé	Céréales en grain	536,78 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>536,78 €</b>
<b>Total LESPERON</b>						<b>596,43 €</b>
LIMONY	4657	M. NIVON Laurent	SA	Payé	Céréales en grain	421,17 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>421,17 €</b>
<b>Total LIMONY</b>						<b>421,17 €</b>
MARS	4703	G.A.E.C. : DES CHAMPS DE MARS	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
MARS	4704	G.A.E.C. : DES CHAMPS DE MARS	SA	Payé	Céréales en grain	164,82 €
MARS	4706	G.A.E.C. : DES VIOLETTES	SA	Payé	Prairies	222,30 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>778,95 €</b>
<b>Total MARS</b>						<b>778,95 €</b>

COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
MAUVES	4686	M. BRUNIERE DIDIER	SA	Payé	Prairies	67,18 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>67,18 €</b>	
<b>Total MAUVES</b>							<b>67,18 €</b>
MAZAN L'ABBAYE	4621	G.A.E.C. : DE CAQUEYRE	SA	Payé	Prairies	156,39 €	
MAZAN L'ABBAYE	4658	G.A.E.C. : DE CAQUEYRE	SA	Payé	Prairies	206,74 €	
MAZAN L'ABBAYE	4663	G.A.E.C. : MARION LES BOIS	SA	Sans suite	Prairies	- €	
MAZAN L'ABBAYE	4697	G.A.E.C. : VERNAZON	SA	Payé	Prairies	312,58 €	
MAZAN L'ABBAYE	4697	G.A.E.C. : VERNAZON	SA	Payé	Prairies	618,91 €	
MAZAN L'ABBAYE	4631	M. OLLIER MICHEL	SA	Payé	Prairies	299,39 €	
MAZAN L'ABBAYE	4631	M. OLLIER MICHEL	SA	Payé	Prairies	455,39 €	
MAZAN L'ABBAYE	4650	Mme DUCHAMP Nathalie	SA	Payé	Prairies	422,13 €	
MAZAN L'ABBAYE	4650	Mme DUCHAMP Nathalie	SA	Payé	Prairies	883,27 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>3 354,80 €</b>	
<b>Total MAZAN L'ABBAYE</b>							<b>3 354,80 €</b>
MERCUER	4705	M. JOLY Sylvain	SA	Payé	Prairies	1 043,28 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 043,28 €</b>	
<b>Total MERCUER</b>							<b>1 043,28 €</b>
MEYRAS	4598	M. AUBERT Sylvestre	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	..... Estimation	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 047,56 €</b>	
<b>Total MEYRAS</b>							<b>1 047,56 €</b>
MEYSSE	4531	M. giacomazzi Emmanuel	SA	Payé	Céréales en grain	2 473,39 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>2 473,39 €</b>	
<b>Total MEYSSE</b>							<b>2 473,39 €</b>
MEZILHAC	4661	M. FAURE Frédéric	SA	Payé	Prairies	42,63 €	
MEZILHAC	4661	M. FAURE Frédéric	SA	Payé	Prairies	76,62 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>119,25 €</b>	
<b>Total MEZILHAC</b>							<b>119,25 €</b>
MIRABEL	4699	G.A.E.C. : DE LA PAILLE AUX CHAMBAU	SA	Sans suite	Prairies	- €	
MIRABEL	4604	M. VALLOS Daniel	SA	Payé	Cultures Viticoles	430,00 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>430,00 €</b>	
<b>Total MIRABEL</b>							<b>430,00 €</b>
MONTREAL	4611	G.A.E.C. : PERBOST	SA	Payé	Cultures Viticoles	535,83 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>535,83 €</b>	
<b>Total MONTREAL</b>							<b>535,83 €</b>
ORGNAC L'AVEN	4612	E.A.R.L. : ALAUZEN	SA	Payé	Cultures Viticoles	3 216,68 €	
ORGNAC L'AVEN	4549	G.A.E.C. : LA MARECHALE	SA	Payé	Cultures Viticoles	3 656,61 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>6 873,29 €</b>	
<b>Total ORGNAC L'AVEN</b>							<b>6 873,29 €</b>
OZON	4630	E.A.R.L. : DE PERROT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fourragères	..... Estimation	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>129,60 €</b>	
<b>Total OZON</b>							<b>129,60 €</b>
PAYZAC	4605	M. TROUILLAS Anthony	SA	Payé	Cultures Viticoles	397,76 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>397,76 €</b>	
<b>Total PAYZAC</b>							<b>397,76 €</b>
PEYRAUD	4671	E.A.R.L. : FANGET Frédéric	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation	
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>1 092,06 €</b>	
PEYRAUD	4593	M. NIVON Laurent	SA	Payé	Céréales en grain	268,15 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>268,15 €</b>	
<b>Total PEYRAUD</b>							<b>1 360,21 €</b>
PRADONS	4578	M. GUIBOURDENCHE Patrick	SA	Payé	Cultures Viticoles	200,30 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>200,30 €</b>	
<b>Total PRADONS</b>							<b>200,30 €</b>
RIBES	4580	M. DESCHANEL PHILIPPE	SA	Payé	Cultures Viticoles	144,12 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>144,12 €</b>	
<b>Total RIBES</b>							<b>144,12 €</b>
ROCHECOLOMBE	4539	Mlle DUMAS Marie	SA	Payé	Céréales en grain	624,20 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>624,20 €</b>	
<b>Total ROCHECOLOMBE</b>							<b>624,20 €</b>
ROCHEMAURE	4660	M. VABRE Bastien	SA	Payé	Céréales en grain	1 952,49 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 952,49 €</b>	
<b>Total ROCHEMAURE</b>							<b>1 952,49 €</b>
ROCHESSAUVE	4676	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Payé	Prairies	283,90 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>283,90 €</b>	
<b>Total ROCHESSAUVE</b>							<b>283,90 €</b>

COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
ROMPON	4534	M. BRIVET-NAUDOT Firmin	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	.....	Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>77,89 €</b>	
<b>Total ROMPON</b>							<b>77,89 €</b>
ROSIERES	4616	G.A.E.C. : DES CYMES DE L'HUBAC	SA	Payé	Cultures Viticoles	315,17 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>315,17 €</b>	
<b>Total ROSIERES</b>							<b>315,17 €</b>
SAINT ANDEOL DE BERG	4702	G.A.E.C. : DE SAINT ANDEOL	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>3 022,08 €</b>	
<b>Total SAINT ANDEOL DE BERG</b>							<b>3 022,08 €</b>
SAINT ANDRE DE CRUZIERES	4590	M. DUMAS JOEL	SA	Payé	Cultures Viticoles	1 812,20 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 812,20 €</b>	
<b>Total SAINT ANDRE DE CRUZIERES</b>							<b>1 812,20 €</b>
SAINT BARTHELEMY LE PLAIN	4684	G.A.E.C. : DE CHALENDON	SA	Payé	Prairies	321,33 €	
SAINT BARTHELEMY LE PLAIN	4684	G.A.E.C. : DE CHALENDON	SA	Payé	Prairies	397,94 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>719,27 €</b>	
<b>Total SAINT BARTHELEMY LE PLAIN</b>							<b>719,27 €</b>
SAINT BAUZILE	4677	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Payé	Prairies	231,27 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>231,27 €</b>	
<b>Total SAINT BAUZILE</b>							<b>231,27 €</b>
SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	4696	G.A.E.C. : LE GRAND CHAMP	SA	Payé	Prairies	263,91 €	
SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	4696	G.A.E.C. : LE GRAND CHAMP	SA	Payé	Prairies	1 001,95 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 265,86 €</b>	
<b>Total SAINT CIRGUES EN MONTAGNE</b>							<b>1 265,86 €</b>
SAINT DESIRAT	4558	G.A.E.C. : BONNARDEL	CHI	Sans suite	Cultures Fruitières	- €	
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>- €</b>	
<b>Total SAINT DESIRAT</b>							<b>- €</b>
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4556	G.A.E.C. : BENOIT	SA	Payé	Céréales en grain	258,74 €	
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4557	G.A.E.C. : BENOIT	SA	Payé	Céréales en grain	58,12 €	
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4633	M. DARBOUSSET GEOFFREY	SA	Payé	Prairies	42,90 €	
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4691	M. DARBOUSSET GEOFFREY	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimation
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4568	M. TERME Jean	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	.....	Estimation
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4669	M. VIALLE JEAN-MARIE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimation
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4680	M. VIALLE JEAN-MARIE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	.....	Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>597,36 €</b>	
<b>Total SAINT ETIENNE DE LUGDARES</b>							<b>597,36 €</b>
SAINT ETIENNE DE SERRE	4613	E.A.R.L. : DU BOUCHET	SA	Payé	Cultures Fourragères	976,78 €	
SAINT ETIENNE DE SERRE	4564	E.A.R.L. : DUMOUSSEAU	SA	Payé	Cultures Fourragères	1 189,20 €	
SAINT ETIENNE DE SERRE	4695	E.A.R.L. : DUMOUSSEAU	SA	Payé	Prairies	326,17 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>2 492,15 €</b>	
<b>Total SAINT ETIENNE DE SERRE</b>							<b>2 492,15 €</b>
SAINT ETIENNE DE VALOUX	4586	G.A.E.C. : BRUYERE Yves et Zabou	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>691,69 €</b>	
<b>Total SAINT ETIENNE DE VALOUX</b>							<b>691,69 €</b>
SAINT GENEST LACHAMP	4577	M. BLACHE DIDIER	SA	Payé	Cultures Biologiques	7 600,40 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>7 600,40 €</b>	
<b>Total SAINT GENEST LACHAMP</b>							<b>7 600,40 €</b>
SAINT GERMAIN	4579	G.A.E.C. : DU MAS DE ROUSSAS	SA	Payé	Cultures Viticoles	75,73 €	
SAINT GERMAIN	4579	G.A.E.C. : DU MAS DE ROUSSAS	SA	Payé	Cultures Viticoles	878,27 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>954,00 €</b>	
<b>Total SAINT GERMAIN</b>							<b>954,00 €</b>
SAINT JEAN CHAMBRE	4698	M. DUCROS JACKY	SA	Payé	Prairies	105,78 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>105,78 €</b>	
<b>Total SAINT JEAN CHAMBRE</b>							<b>105,78 €</b>
SAINT JEAN DE MUZOLS	4707	E.A.R.L. : DE BEAUVOIR	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>307,05 €</b>	
SAINT JEAN DE MUZOLS	4683	M. BOUVET Laurent	SA	Payé	Prairies	89,87 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>89,87 €</b>	
<b>Total SAINT JEAN DE MUZOLS</b>							<b>396,92 €</b>
SAINT JEAN LE CENTENIER	4582	E.A.R.L. : DU CLUZEL	SA	Payé	Cultures Viticoles	258,14 €	
SAINT JEAN LE CENTENIER	4583	E.A.R.L. : DU CLUZEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>319,54 €</b>	
<b>Total SAINT JEAN LE CENTENIER</b>							<b>319,54 €</b>
SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN	4682	M. MOURIER Jacques	SA	Payé	Prairies	328,30 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>328,30 €</b>	

COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
<b>Total SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN</b>						<b>328,30 €</b>
SAINT JULIEN LE ROUX	4546	E.A.R.L. : LA FONTAINE	SA	Payé	Céréales en grain	885,39 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>885,39 €</b>
<b>Total SAINT JULIEN LE ROUX</b>						<b>885,39 €</b>
SAINT LAGER BRESSAC	4541	G.A.E.C. : AU PRE DE MON ARBRE	SA	Payé	Céréales en grain	336,73 €
SAINT LAGER BRESSAC	4645	G.A.E.C. : FAURE	SA	Payé	Céréales en grain	950,80 €
SAINT LAGER BRESSAC	4627	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Payé	Céréales en grain	694,17 €
SAINT LAGER BRESSAC	4710	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Payé	Céréales en grain	1 222,50 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>3 480,79 €</b>
<b>Total SAINT LAGER BRESSAC</b>						<b>3 480,79 €</b>
SAINT LAURENT DU PAPE	4537	E.A.R.L. : LAP FRUITS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>386,78 €</b>
<b>Total SAINT LAURENT DU PAPE</b>						<b>386,78 €</b>
SAINT MARTIAL	4693	M. MARION Alain	SA	Payé	Prairies	826,12 €
SAINT MARTIAL	4693	M. MARION Alain	SA	Payé	Prairies	1 349,74 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>2 175,86 €</b>
<b>Total SAINT MARTIAL</b>						<b>2 175,86 €</b>
SAINT MARTIN DE VALAMAS	4651	M. FAURE Fabien	SA	Payé	Prairies	62,74 €
SAINT MARTIN DE VALAMAS	4651	M. FAURE Fabien	SA	Payé	Prairies	202,79 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>265,53 €</b>
<b>Total SAINT MARTIN DE VALAMAS</b>						<b>265,53 €</b>
SAINT MAURICE D'IBIE	4592	M. FARGIER Frederic	SA	Payé	Cultures Viticoles	2 216,76 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>2 216,76 €</b>
<b>Total SAINT MAURICE D'IBIE</b>						<b>2 216,76 €</b>
SAINT MONTAN	4652	G.A.E.C. : DE GADIX	SA	Sans suite	Cultures Viticoles	- €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>- €</b>
<b>Total SAINT MONTAN</b>						<b>- €</b>
SAINT PIERRE LA ROCHE	4678	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Payé	Prairies	962,72 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>962,72 €</b>
<b>Total SAINT PIERRE LA ROCHE</b>						<b>962,72 €</b>
SAINT PIERRE SAINT JEAN	4596	M. ROCHE BRUNO CHARLES	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>561,33 €</b>
<b>Total SAINT PIERRE SAINT JEAN</b>						<b>561,33 €</b>
SAINT PIERREVILLE	4679	G.A.E.C. : LA COMBALLE	SA	Payé	Prairies	156,70 €
SAINT PIERREVILLE	4553	M. BOIS Pierre-Olivier	SA	Payé	Prairies	430,77 €
SAINT PIERREVILLE	4544	M. BONNEFOY Maurice	SA	Payé	Prairies	53,83 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>641,30 €</b>
<b>Total SAINT PIERREVILLE</b>						<b>641,30 €</b>
SAINT PONS	4624	M. LAVILLE Jean-François	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>264,60 €</b>
<b>Total SAINT PONS</b>						<b>264,60 €</b>
SAINT PRIVAT	4620	M. HILAIRE DIDIER	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>73,87 €</b>
<b>Total SAINT PRIVAT</b>						<b>73,87 €</b>
SAINT REMEZE	4595	M. DUMARCHER Claude	SA	Payé	Cultures Viticoles	130,92 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>130,92 €</b>
<b>Total SAINT REMEZE</b>						<b>130,92 €</b>
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	4681	M. ZORZAN JOEL	SA	Payé	Céréales en grain	363,90 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>363,90 €</b>
<b>Total SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES</b>						<b>363,90 €</b>
SAINT SYLVESTRE	4694	Mme BOGIRAUD Laurence	SA	Payé	Prairies	190,34 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>190,34 €</b>
<b>Total SAINT SYLVESTRE</b>						<b>190,34 €</b>
SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN	4545	M. PLAGNAL Guillaume	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN	4674	M. PONTON THIERRY	SA	Payé	Prairies	69,47 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>158,90 €</b>
<b>Total SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN</b>						<b>158,90 €</b>
SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	4629	G.A.E.C. : DE MORAS	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	..... Estimation
SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	4550	M. PONSON DIDIER	SA	Payé	Céréales en grain	630,59 €
SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	4687	M. REYNAUD DANIEL	SA	Payé	Prairies	104,79 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 135,38 €</b>
<b>Total SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC</b>						<b>1 135,38 €</b>
SAINT THOME	4542	M. BROU Jean-claude	SA	Payé	Céréales en grain	299,67 €
SAINT THOME	4570	M. RAOUX EMMANUEL	SA	Payé	Cultures Viticoles	1 479,37 €

COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 779,04 €</b>	
<b>Total SAINT THOME</b>							<b>1 779,04 €</b>
SAINT VINCENT DE BARRES	4607	E.A.R.L. : DE L'HOUME	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	.....	Estimation
SAINT VINCENT DE BARRES	4622	G.A.E.C. : CHAVE	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	.....	Estimation
SAINT VINCENT DE BARRES	4632	M. BERDIEL Joseph	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	.....	Estimation
SAINT VINCENT DE BARRES	4535	M. VIGNAL Benoit	SA	Payé	Céréales en grain	1 634,16 €	
SAINT VINCENT DE BARRES	4606	M. VIGNAL Benoit	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	.....	Estimation
SAINT VINCENT DE BARRES	4641	M. VIGNAL Benoit	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	.....	Estimation
SAINT VINCENT DE BARRES	4540	Mme LOUBET Céline	SA	Payé	Céréales en grain	718,50 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>5 752,66 €</b>	
<b>Total SAINT VINCENT DE BARRES</b>							<b>5 752,66 €</b>
SAINTE MARGUERITE LAFIGERE	4634	M. NOEL DANIEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	.....	Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>305,98 €</b>	
<b>Total SAINTE MARGUERITE LAFIGERE</b>							<b>305,98 €</b>
SAINT-JULIEN-D'INTRES	4574	M. SALQUE LAURENT	SA	Payé	Prairies	235,67 €	
SAINT-JULIEN-D'INTRES	4574	M. SALQUE LAURENT	SA	Payé	Prairies	297,98 €	
SAINT-JULIEN-D'INTRES	4575	M. SALQUE LAURENT	SA	Payé	Cultures Légumières	1 632,43 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>2 166,08 €</b>	
<b>Total SAINT-JULIEN-D'INTRES</b>							<b>2 166,08 €</b>
SALAVAS	4640	M. CRESPON François	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	.....	Estimation
SALAVAS	4600	M. NEBON Jean-Louis	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
SALAVAS	4609	M. NEBON Jean-Louis	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 434,75 €</b>	
<b>Total SALAVAS</b>							<b>1 434,75 €</b>
SARRAS	4713	G.A.E.C. : DE LA SORBIERE	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>1 857,45 €</b>	
<b>Total SARRAS</b>							<b>1 857,45 €</b>
SERRIERES	4709	E.A.R.L. : GRENIER	SA	Payé	Cultures Fruitières	366,23 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>366,23 €</b>	
<b>Total SERRIERES</b>							<b>366,23 €</b>
SOYONS	4637	G.A.E.C. : LES PINS	SA	Payé	Prairies	443,93 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>443,93 €</b>	
<b>Total SOYONS</b>							<b>443,93 €</b>
USCLADES ET RIEUTORD	4665	M. PEYRONNET Anthony	SA	Sans suite	Prairies	- €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>- €</b>	
<b>Total USCLADES ET RIEUTORD</b>							<b>- €</b>
VAGNAS	4543	E.A.R.L. : PESCHAIRE	SA	Payé	Céréales en grain	1 362,36 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 362,36 €</b>	
<b>Total VAGNAS</b>							<b>1 362,36 €</b>
VALVIGNERES	4532	E.A.R.L. : DE L AIGUILLE	SA	Payé	Céréales en grain	616,55 €	
VALVIGNERES	4712	E.A.R.L. : DE L AIGUILLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	.....	Estimation
VALVIGNERES	4536	M. CROZIER Maxime	SA	Payé	Céréales en grain	34,84 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>683,26 €</b>	
<b>Total VALVIGNERES</b>							<b>683,26 €</b>
VESSEAUX	4548	M. MATHON GUY-NOEL	SA	Payé	Cultures Fruitières	18,72 €	
VESSEAUX	4617	M. MATHON GUY-NOEL	SA	Payé	Cultures Viticoles	992,94 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 011,66 €</b>	
<b>Total VESSEAUX</b>							<b>1 011,66 €</b>
VINEZAC	4572	M. CHAROUSSET DAVID	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>504,32 €</b>	
<b>Total VINEZAC</b>							<b>504,32 €</b>
VION	4551	E.A.R.L. : CHOMETTE JONATHAN	CHI	Payé	Cultures Fruitières	1 568,17 €	
VION	4552	E.A.R.L. : CHOMETTE JONATHAN	CHI	Payé	Cultures Fruitières	475,30 €	
<b>Montant calculé Chevreuil (CHI)</b>						<b>2 043,47 €</b>	
<b>Total VION</b>							<b>2 043,47 €</b>
VIVIERS	4566	M. AUBERT JEAN DOMINIQUE	SA	Payé	Cultures Viticoles	1 600,62 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>1 600,62 €</b>	
<b>Total VIVIERS</b>							<b>1 600,62 €</b>
VOULTE SUR RHONE (LA)	4585	M. VEZIAN MARC	SA	Payé	Cultures Légumières	944,13 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>						<b>944,13 €</b>	
<b>Total VOULTE SUR RHONE (LA)</b>							<b>944,13 €</b>

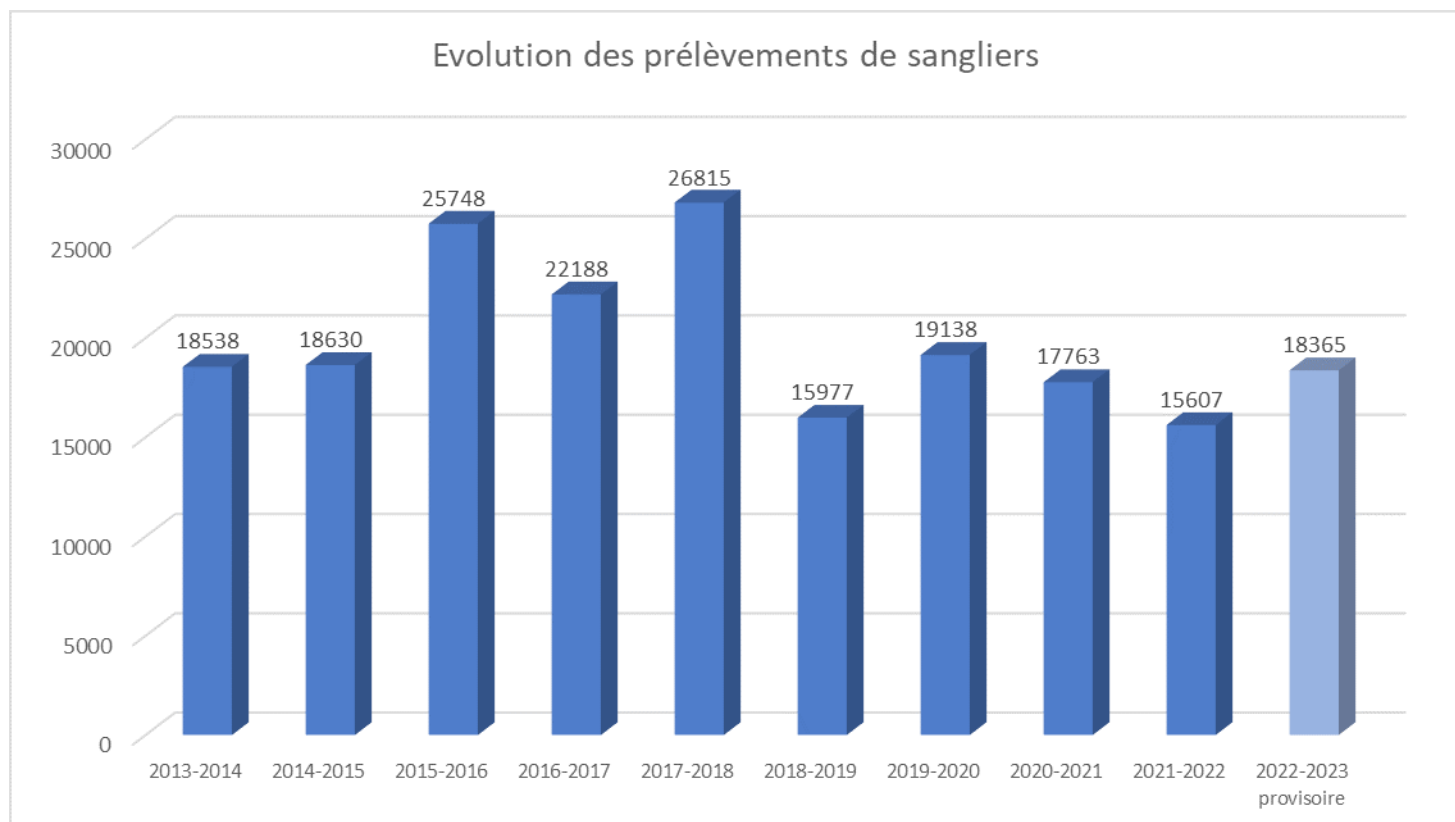
# GRAND GIBIER



## LE SANGLIER

### BILAN PROVISOIRE 2022/2023

Le bilan définitif de la saison 2021-2022 s'est finalement établi à de 15 607 sangliers. Un chiffre au plus bas depuis les dix dernières années. Pour autant le sanglier dont on connaît la dynamique de population qui peut atteindre 100 à 200 % d'accroissement naturel par an, ne semble pas en déclin sur le département.



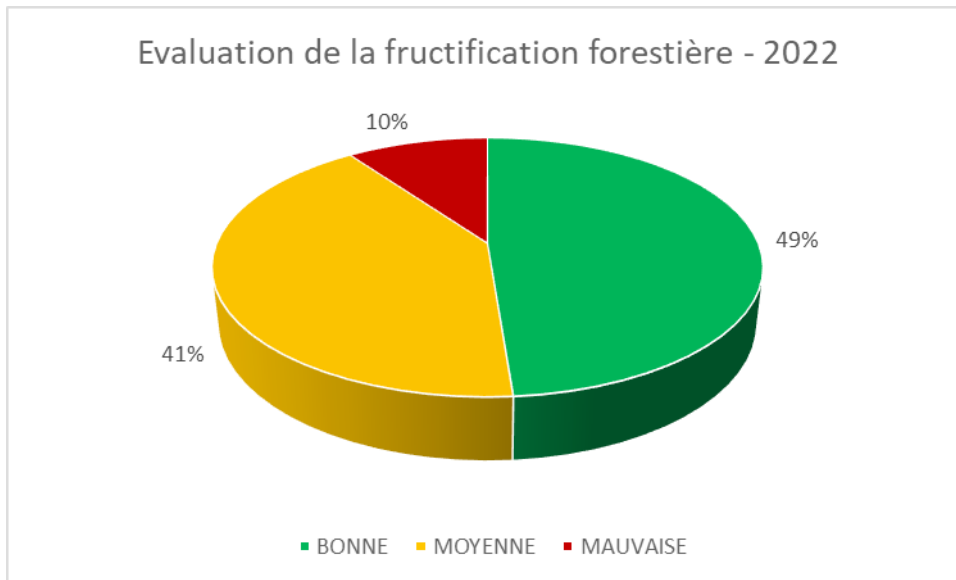
## LA SAISON 2023 / 2024

Les premiers mois de chasse de la saison 2022-23 ont permis de constater sur une majorité du territoire un nombre important de femelles accompagnées de jeunes.

La tendance au bilan intermédiaire (fin novembre) montrait une hausse des prélèvements d'environ 20% par rapport à la saison précédente. Quelques unités de gestion enregistraient des prélèvements stables, voire en baisse pour l'espèce sanglier.

Néanmoins les secteurs les plus favorables aux sangliers présentaient des populations en progression. Le bilan provisoire de la saison dépassait ainsi les 18 000 sangliers prélevés. Cela confirme bien la tendance identifiée lors du bilan de mi-saison.

L'enquête sur la fructification forestière réalisée en novembre 2022 auprès de tous les territoires de chasse du département montre que la disponibilité en fruits forestiers est bonne cette saison.



## ENQUÊTE FDC07 / GÉOCHASSE 2022

Ce paramètre essentiel dans la capacité de reproduction du sanglier permet de prévoir un niveau de population parfois important selon les secteurs du département et ceci, dès le début de l'été.

Les détenteurs de droit de chasse ont pu réagir en maintenant une pression de chasse convenable pour la fin de saison en utilisant les mois de janvier et février conformément aux directives de la FDC adaptées à chaque situation constatée à l'échelle de chaque unité de gestion.

La nouveauté pour la saison 2022-23 est la possibilité de chasser le sanglier au mois de mars. Un outil supplémentaire afin de maîtriser les populations importantes et/ou sources de dégâts avant l'arrivée du printemps. Au moment de l'écriture de cet article les résultats de la chasse au mois de mars ne sont pas connus. Nous sommes conscients qu'il faudra plusieurs saisons pour que l'ensemble des détenteurs de droit de chasse s'approprient ce nouveau dispositif.



# LE CHEVREUIL

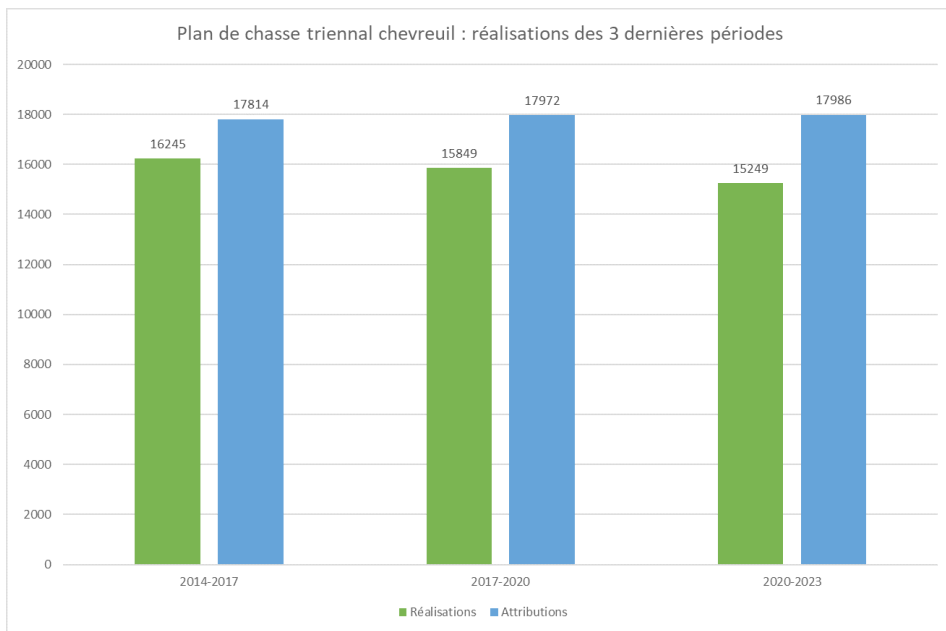
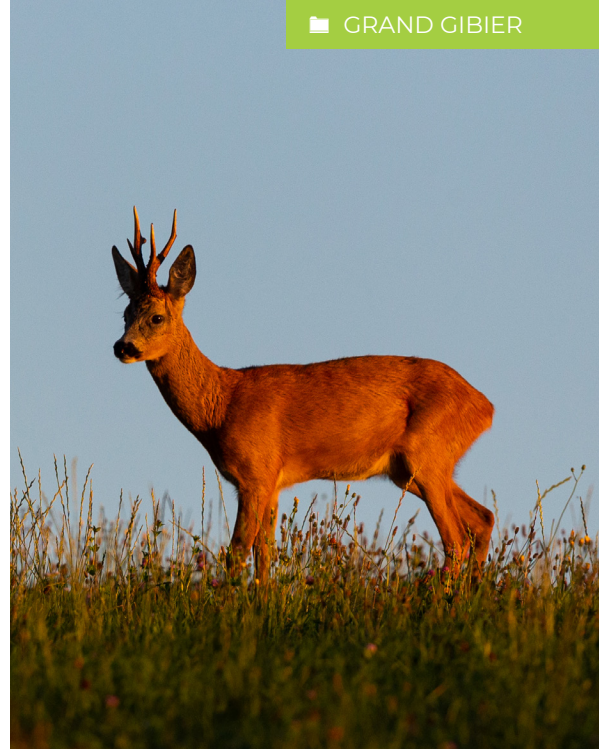
## BILAN PROVISOIRE 2022/2023

La saison 2022-23 marque la fin du plan de chasse triennal 2020-2023 pour le chevreuil. Le printemps 2023 sera l'occasion d'en dresser le bilan et de faire les ajustements nécessaires pour le prochain plan 2023-2026.

Sur la partie Nord et Ouest du département la population de Chevreuil semble en baisse. Bon nombre de territoires ont eu de la peine à réaliser le plan de chasse ces dernières saisons.

Au contraire, les populations présentes dans le sud du département semblent stables voire progresser sur certaines UG.

La tendance générale semble tout de même à la baisse comme le montre le taux de réalisation du plan de chasse qui atteint difficilement 85%. C'est 6 points de moins que lors du plan de chasse triennal précédent 2014-2017 !



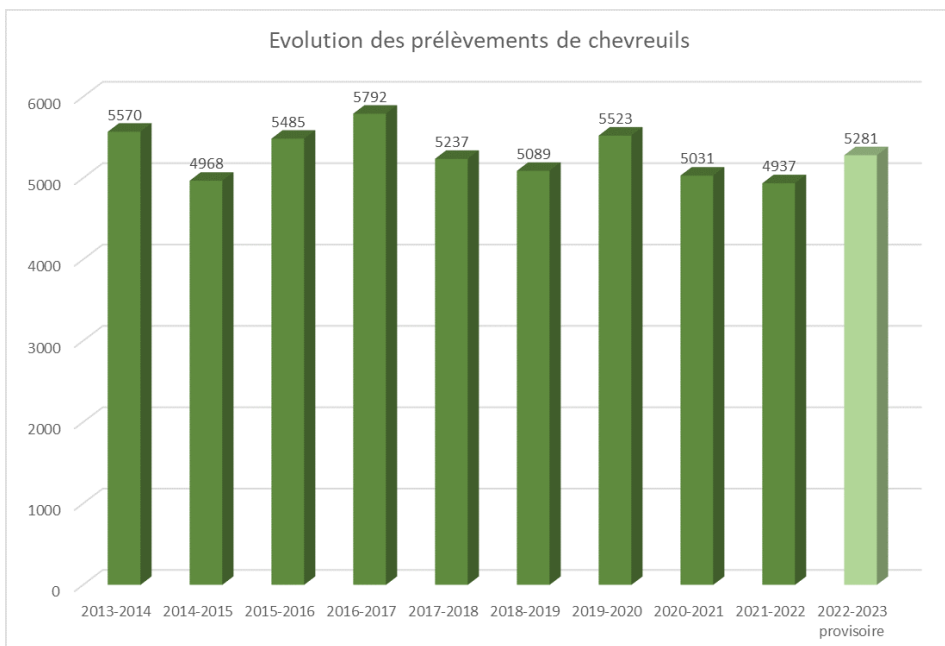
Afin d'assurer un suivi efficace de la population, il est important de suivre les mortalités qui peuvent impacter les populations animales.

Pensez à signaler à la FDC tout animal trouvé mort afin qu'il puisse être analysé !

Plusieurs pistes sont possibles pour expliquer ce déclin, pour l'heure aucune n'est vérifiée.

Prédation, maladies, conditions climatiques (neige, sécheresse, ...), ou combinaison de tous ces facteurs,...

Des ajustements importants du plan de chasse seront argumentés pour le prochain plan triennal afin de rétablir un niveau de population correct sur les UG en forte baisse.





## LE CERF

### BILAN PROVISOIRE 2022/2023

Le cerf progresse sur la montagne ardéchoise, les attributions et les réalisations aussi.

Voilà 4 saisons que le Cerf élaphe est chassé en Ardèche. Malgré un plan de chasse qualitatif contraignant - seuls des bracelets de jeunes de moins d'un an sont attribués en application de l'arrêté préfectoral relatif au plan de chasse de l'espèce - les résultats sont aux rendez-vous. C'est le signe d'une bonne présence d'animaux sur les territoires !

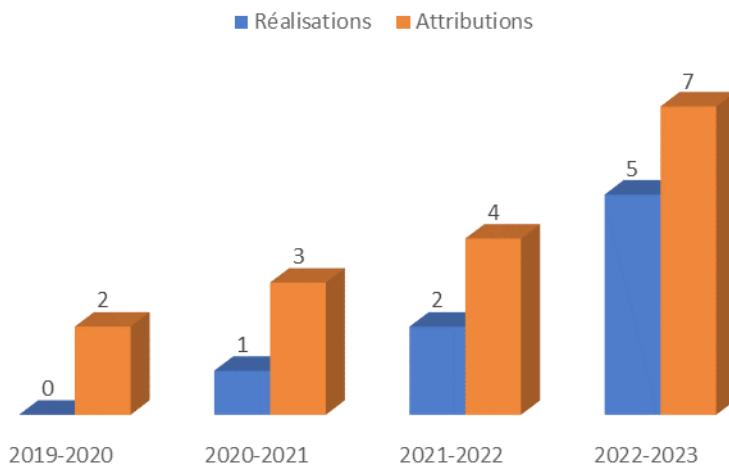
Cette saison (2022-23) ce sont 6 territoires qui étaient attributaires du plan de chasse Cerf élaphe. 4 d'entre eux ont pu réaliser leur plan de chasse ce qui porte le bilan de la saison à 5 prélèvements sur 7 attributions.

Cette saison les signalements d'observations et de présence de cerfs sur les territoires ont été nombreux.

Pour l'année 2023, le printemps sera l'occasion de reconduire les suivis de l'indice nocturne (comptages aux phares) débutés l'an dernier. Puis en septembre, les écoutes du brame permettront de suivre l'évolution et la répartition de la population sur les massifs du plateau ardéchois.

En cette fin de saison quelques belles hardes de biches et jeunes rejoints par des Cerfs adultes ont pu être observées. Pour les années futures il semble falloir adapter rapidement le plan de chasse à la dynamique forte de population ! La FDC s'efforcera de demander l'application des outils de gestion inscrits au sein du SDGC.

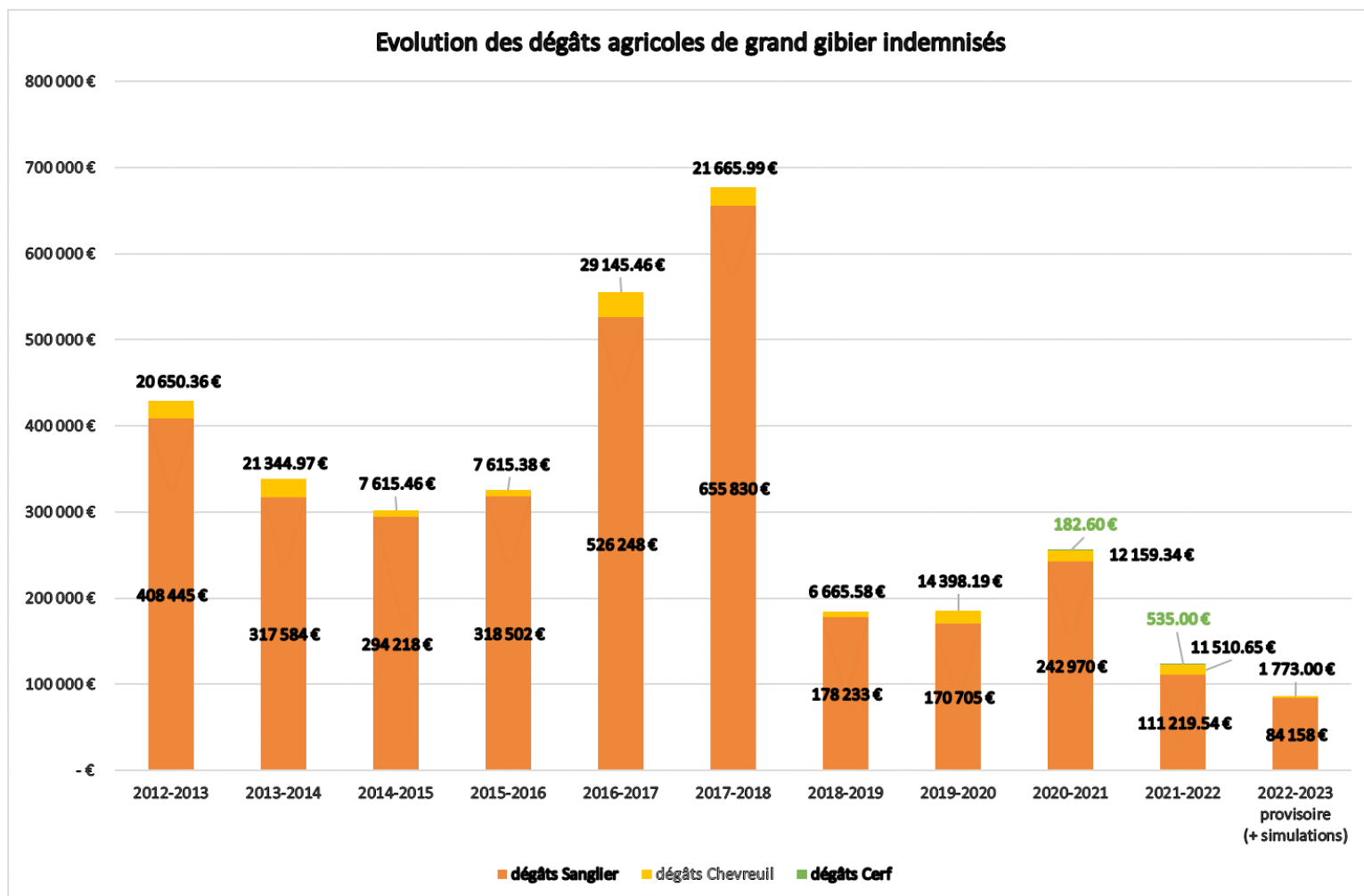
#### Evolution des prélèvements de cerfs (CEJ)



# LES DÉGATS DE GRANDS GIBIERS

## BILAN PROVISOIRE DE LA SAISON 2022 - 2023

Après des saisons 2016-17 et 2017-18 qui avaient atteint des records (respectivement 526 000€ et 655 000€) les dégâts agricoles du grand gibier se stabilisent à des niveaux supportables pour les chasseurs ardéchois.



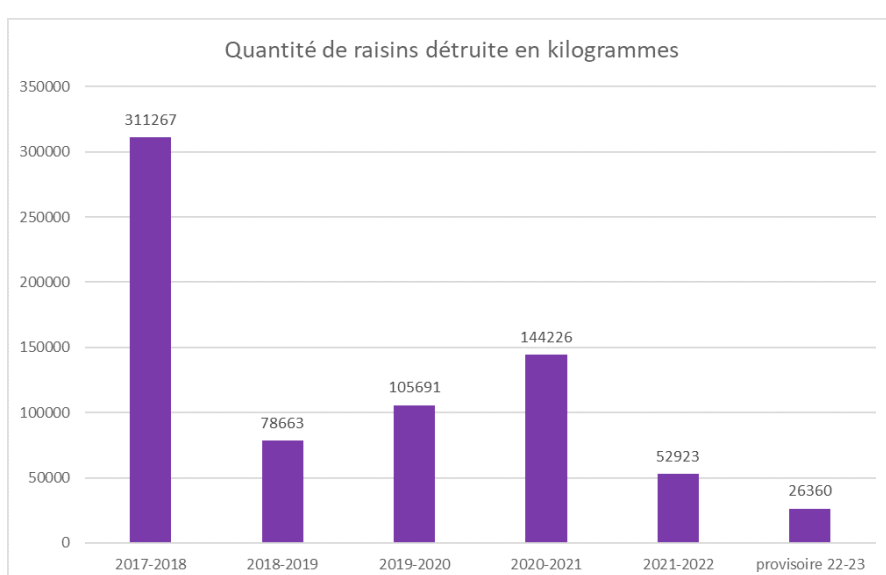
Le bilan définitif de l'exercice 2021-2022 (indemnités + frais d'expertises) ne dépassant pas le seuil de solidarité départemental de 150 000€, il n'y a pas eu de contribution territoriale de responsabilité demandée aux territoires de chasse.

Avec un bilan provisoire aux environs de 84 000€ pour le sanglier (hors frais d'expertises) la saison 2022-2023 atteint un niveau historiquement bas.

Cela s'explique par un niveau de population maîtrisé (cf tableau de chasse 2021-2022 qui reflète une population en baisse sur les dernières saisons), des efforts constants des chasseurs pour la prévention des dégâts (clôtures, efforts de chasse, ...) et des conditions climatiques plutôt favorables lors de l'été 2022.

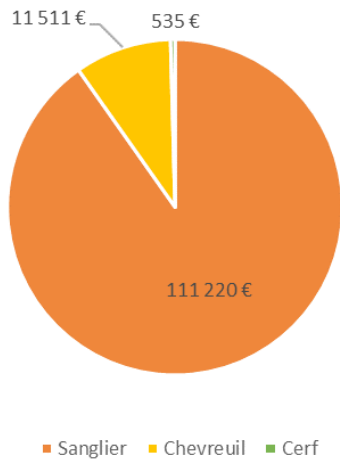
En effet très peu de dégâts sur vignes ont eu lieu cette saison.

Le temps chaud et sec a permis des vendanges plus précoces que les années précédentes ce qui, conjointement aux efforts de protection et de prévention et une pression de chasse tôt en saison, procure un bilan aussi positif.

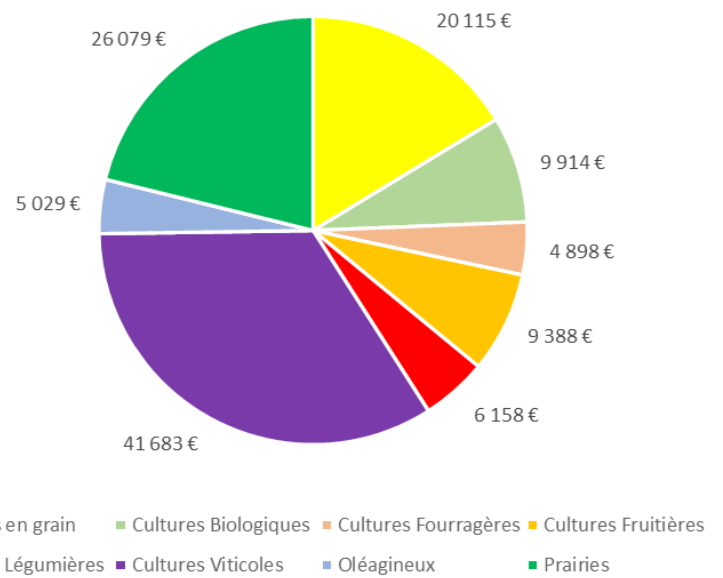


# BILAN DÉFINITIF DE LA SAISON 2021 - 2022

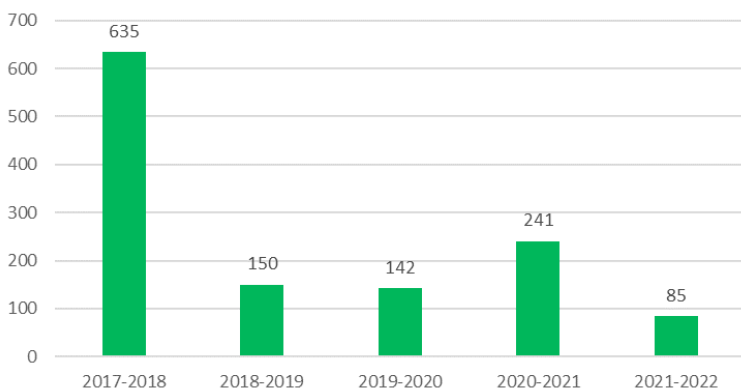
Montant indemnisé par espèces saison 2021-2022



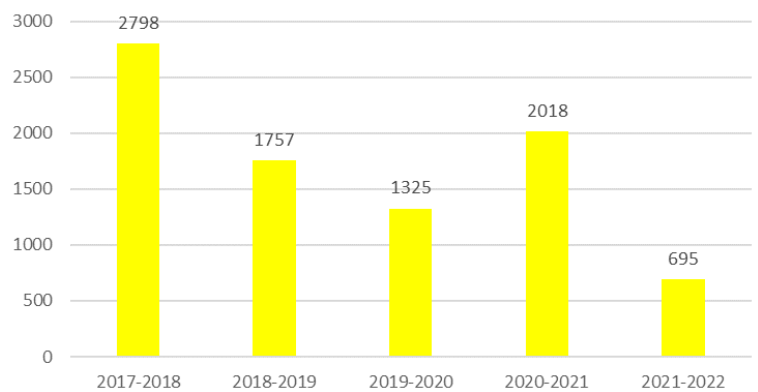
Montant indemnisé par types de cultures saison 2021-2022



surface de prairie détruite en hectares



Quantité de céréales détruite en quintaux



**AU-DELÀ DES MONTANTS FINANCIERS, LES GRAPHIQUES CI-DESSUS MONTRENT UNE NETTE DIMINUTION DES DÉGÂTS EN TERME DE QUANTITÉ, EN SURFACE DÉTRUITE (PRAIRIES) OU EN VOLUME (CÉRÉALES ET VIGNES). LES EFFORTS DEMANDÉS AUX CHASSEURS SUR L'EFFORT DE CHASSE, LES MESURES DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION TELLES LA POSE DE CLÔTURES OU L'AGRAINAGE DE DISSUASION SEMBLENT PAYER ...**

# PIÈGES PHOTOGRAPHIQUES



## De l'usage des pièges photographiques

Depuis déjà quelques années nous avons tous découvert un formidable petit appareil qui nous permet de satisfaire à notre curiosité quant aux animaux présents sur notre territoire, il s'agit du « piège photographique ». Cet article a pour objectif de faire le point sur la réglementation, l'utilisation de ces appareils.

Nous poursuivrons par quelques conseils avisés...

Ils sont très pratiques pour connaître les populations de gibier présents ou pour surveiller un territoire. Désormais abordables et disponibles sous de nombreuses formes et fonctionnalités (vidéos, communications GSM, ...), revenons ensemble sur quelques points essentiels de leur utilisation.

## Sur ma propriété ...

Un particulier peut installer des appareils photos ou caméras sur sa propriété pour en assurer la sécurité ou contrôler les allées et venues du gibier.

Cette démarche de vidéosurveillance est libre, sous réserve de respecter la vie privée des voisins, des visiteurs autorisés et d'éventuels passants sur des voies ouvertes. En clair, considérant les capacités techniques de chaque appareil il convient de bien caler la capture des images uniquement sur l'intérieur de la propriété et les éventuels chemins d'accès privés.

Le propriétaire n'a pas le droit de filmer la voie publique, même pour assurer la sécurité de sa clôture ou de ses biens.



## Exploitation des images

Seules les captures d'images des animaux suivis peuvent être exploitées librement.

Toute autre photo sur laquelle une personne privée est identifiable ne peut faire l'objet d'exploitation sans son autorisation.

Afin de s'assurer qu'il ne peut y avoir d'accès aux clichés par un tiers non autorisé, il convient de sécuriser les données : carte SD verrouillée, boîtier de protection verrouillé, informations cryptées ou tout autre moyen techniquement disponible.

## Si je ne suis pas propriétaire ?

Pour les personnes détenant un droit de chasse (président d'ACCA, locataire d'une chasse privée, ...) la pose de ce type d'appareil est obligatoirement soumise à l'accord du propriétaire.

Pensez à adapter la pose du piège photo pour ne pas porter atteinte à la vie privée des riverains.

## Bien positionner votre piège photo

En fonction de l'espèce suivie, il convient d'adapter la pose de l'appareil. Les zones favorables à l'espèce, la saison, le climat, les habitudes des animaux, sont des paramètres essentiels pour déterminer le lieu où poser un piège photo et obtenir des résultats !

La plupart des pièges photos sont équipés d'une sangle qui permet de les accrocher à un tronc d'arbre. Pensez à adapter la hauteur de pose de votre piège photo en fonction de la pente et de la hauteur sur pied des animaux que vous espérez prendre en photo.

Une fois l'appareil en place faites des tests (très important) pour vous assurer que le champ de vision de l'appareil et les paramètres de détection sont parfaitement au point.

## Vous débutez ?

Le conseil FDC07 : En été, un point d'eau en forêt est un site idéal pour positionner votre premier piège photo. De nombreuses espèces l'utilisent tout au long de la journée et ... de la nuit !



# LE PERMIS DE CHASSER



## NOUVELLE PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION

Depuis le 9 janvier 2023 « l'inscription » ou la « réinscription » (en cas d'échec ou d'absence) du permis de chasser ne peut se faire que par internet, **sur le site de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**, qui est l'établissement public en charge de l'examen du permis de chasser.



L'inscription sera effective après par deux paiements en ligne :

- un pour la FDC07 pour les frais de formation de 60€  
et
- un paiement « OFB » de 31€ pour un mineur ou 46€ pour un majeur.

**Si le candidat échoue à l'examen**, il devra se réinscrire sur le site de l'OFB et régler cette fois la somme de 30€ pour la FDC07 et 16€ pour l'OFB.

Après votre inscription, vous recevrez un document « cerfa » qui est un formulaire officiel que vous devrez imprimer et signer.

Afin de finaliser votre dossier d'inscription vous devez joindre au cerfa des pièces complémentaires :

- 1 photographie normalisée récente et datant de moins de 6 mois (non identique à la pièce d'identité).
- 1 copie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité nationale ou passeport uniquement).
- 1 certificat médical de moins de 1 an établi sur le verso du cerfa avec date, tampon et signature de votre médecin
- et selon l'âge du candidat la copie de l'attestation de participation JDC (journée défense et citoyenneté) ou la copie de l'attestation de recensement.

**Attention** tout document raturé sera « rejeté » par l'OFB / un numéro de téléphone portable et une adresse mail sont obligatoires pour pouvoir s'inscrire / pour faciliter vos démarches nous vous conseillons de faire votre inscription de préférence sur ordinateur.

## Quand peut-on passer l'examen du permis de chasser ?

Le candidat doit avoir 15 ans révolus le jour de l'épreuve, mais il ne pourra chasser qu'à partir de 16 ans révolus.

## Comment se déroule la formation du permis de chasser ?

La formation + l'examen se déroule en 3 étapes. Le-a- candidat-e- sera convoqué-e- pour une première journée complète de formation théorique au siège de la FDC07, lors de cette journée un livre compris dans le prix de l'inscription lui sera remis. Il sera ensuite convoqué pour une demi-journée de formation pratique sur la commune de Saint-Montan (stand agréé par l'OFB pour le département de l'Ardèche), enfin pour l'examen qui a une durée d'environ 1h, toujours sur le centre de formation de Saint-Montan.

## Quand se déroulent les formations et examens ?

4 sessions sont réparties sur l'année.

Session	Formation Théorique (1 journée) à la FDC07	Formation Pratique (1/2 journée) au Stand de tir St Montan	Examen (1/2 journée) au Stand de tir St Montan
1	Mardi 14 Février Mercredi 15 Février Jeudi 16 Février	Mercredi 10 Mai au Mercredi 17 Mai matin	Lundi 22 Mai au Vendredi 26 Mai
2	Mercredi 19 Avril Jeudi 20 Avril Vendredi 21 Avril	Jeudi 06 Juillet au Jeudi 13 Juillet	Lundi 17 Juillet au Vendredi 21 Juillet
3	Mardi 08 Août Mercredi 09 Août Jeudi 10 Août	Lundi 25 Septembre au Vendredi 29 Septembre	Lundi 02 Octobre au Vendredi 06 Octobre
4	Lundi 23 Octobre Mardi 24 Octobre Mercredi 25 Octobre	Lundi 04 Décembre au Vendredi 08 Décembre	Lundi 11 Décembre au Vendredi 15 Décembre

Pour plus d'information n'hésitez pas à vous connecter directement sur le site internet de notre fédération : [www.chasseardeche.fr](http://www.chasseardeche.fr)



Chiffres 2022  
Examen du permis de chasser en Ardèche

335 inscrits  
225 reçus (nouveau chasseur)  
73% de réussite  
34 candidats ont eu la note de 31/31

(Vous en trouverez quelques-uns en photos ci-dessous)





**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# La Région soutient les chasseurs



- Amélioration des conditions de chasse
- Préservation et amélioration de la biodiversité
- Communication et partage de l'espace

**2022-2024 : 3,8 millions d'euros investis par la Région**